CAP DZ
QUOTIDIEN D'INFORMATION

AVEC UNE APPROCHE ÉCONOMIQUE ET SÉCURITAIRE INTÉGRÉE



L'Algérie conforte son rôle dans la stabilité du Sahel

Page 07

COOPÉRATION



Bouslimani reçoit l'ambassadeur d'Iran

Page08

LES DEUX PAYS VEULENT IMPOSER DES SANCTIONS À LA COLONISATION SIONISTE

L'Algérie salue les décisions du Royaume-Uni et de l'Australie

Page 06



RENTRÉE JUDICIAIRE 2026-2027 À ORAN

Djilali Bouterfas met l'accent sur les réformes et la modernisation de la justice

Page 10



RÉGULARISATION DU FONCIER À ES-SÉNIA

La commission de daïra relance l'examen des dossiers en souffrance

Page 10

IMMEUBLES EN ZONE ROUGE

Le recensement des familles à reloger en cours

Page 11

RÉSISTANCE AUX ANTIBIOTIQUES

L'EHU d'Oran alerte sur les dangers de l'automédication

Page 11

N° 3753 Samedi 21 Novembre 2026 | ISSN 2335-1411 / www.capdz.dz | Prix 20 DA

CAMPAGNE ÉLECTORALE

La confiance citoyens-assemblées au cœur de la campagne



R.M

À l'issue de la deuxième semaine de campagne, les listes candidates et les dirigeants de partis ont poursuivi leurs réunions populaires et rencontres de proximité à travers le pays. Un thème domine les discours : la consolidation de la confiance entre les citoyens et les assemblées élues.

Les intervenants ont insisté sur la nécessité de mettre en place des APC et APW fortes, capables de répondre aux préoccupations des citoyens et de concrétiser les exigences du développement. La crédibilité des élus, ont-ils souligné, se mesure à leur capacité à respecter leurs engagements et à transformer leurs promesses en réalisations concrètes.

Les animateurs de campagne ont appelé à associer les citoyens, notamment les jeunes et les femmes, à l'établissement des priorités et à la proposition de solutions. Ils ont également plaidé pour des mécanismes de communication permanents permettant d'écouter les préoccupations et d'informer sur l'avancement des projets.

Compétence et renforcement des prérogatives

Le rôle central des assemblées élues dans l'orientation du développement local a été mis en lumière. Les intervenants ont insisté sur la nécessité de confier la gestion des affaires locales à des élus compétents, capables de prendre des initiatives et d'assurer le suivi des projets. Ils ont également plaidé pour le renforcement des prérogatives des élus, notamment des présidents d'APC.

L'accent a été mis sur la modernisation des services publics et la poursuite de la numérisation, afin d'améliorer la qualité des services et de suivre les programmes de développement. Les intervenants ont aussi souligné la nécessité d'outils de planification préalable et de coordination entre les acteurs, en tenant compte des spécificités de chaque région et en assurant une répartition équilibrée des projets entre les communes.

La diversification des sources de financement des communes, le renforcement de leurs ressources et l'amélioration du climat de l'investissement local ont été abordés. Les atouts de chaque région et les opportunités qu'ils offrent pour diversifier l'activité économique ont été mis en avant.

Les représentants des partis ont appelé les citoyens à voter massivement le 28 novembre pour élire des assemblées fortes et efficaces. La place des jeunes et des femmes dans les assemblées élues a également occupé une place importante dans les discours.

AU 15e JOUR DE LA CAMPAGNE

Les partis plaident pour des assemblées locales compétentes et responsables

B.F

La compétence et les qualités managériales comme conditions d'une gestion optimale des affaires locales ont dominé les discours prononcés jeudi, au quinzième jour de la campagne pour les élections des APC et APW du 28 novembre.

À Souk Ahras, la présidente du parti Tajamoue Amel El Djazaïr (TAJ), Fatima Zohra Zerouati, a jugé impératif de confier la gestion des assemblées locales à des élus compétents, capables de prendre en charge les préoccupations des citoyens et d'assurer un suivi continu des dossiers de développement. Elle a également mis l'accent sur le rôle des jeunes élus.

Front El-Moustakbal : des compétences porteuses de projets

À M'sila, le président du Front El-Moustakbal, Fateh Boutbig, a estimé que les prochaines locales sont une opportunité pour choisir des compétences porteuses d'idées et de projets réels. La bonne gestion, selon lui, requiert des expériences et des initiatives susceptibles de transformer les énergies locales en force de proposition.

À Sétif, le président du Parti de la liberté et de la justice (PLJ), Djamel Benziadi, a souligné que le choix de candidats compétents et dévoués garantit des assemblées efficaces. Sa formation a arrêté ses listes sur la base de critères incluant la compétence et la capacité à assumer des responsabilités, l'intérêt général primant sur toute considération personnelle

Dans la capitale, le président de Sawt Echaâb, Lamine Osmani, a rappelé l'importance de la modernisation de la gestion des villes et de la mise en valeur des potentialités, notamment touristiques. Les candidats de son parti impliqueraient la société civile dans la gestion des assemblées s'ils étaient élus.

À Jijel, Lamine Belami, membre du bureau national d'El Karama, a appelé les candidats à se rapprocher des citoyens, sans promesses irréalisables pour ne pas perdre leur confiance. Il a estimé que le développement local efficace exige l'élargissement des prérogatives des élus.

À Djelfa, le secrétaire général du RND, Monder Bouden, a appelé les électeurs à choisir les candidats de son parti, précisant que le RND organise des formations pour améliorer les performances de ses représentants au sein des assemblées élues.

FLN : des assemblées capables d'investir les ressources

À M'sila, le secrétaire général du Front de libération nationale (FLN), Abdelkrim Benmbarek, a signalé que le défi repose sur le choix d'assemblées élues capables d'investir dans les moyens et les ressources existantes et d'assumer pleinement leur rôle d'écoute des préoccupations. Il a qualifié la participation aux élections locales de responsabilité collective.

Depuis Mostaganem, le président du MSP, Abdelali Hassani Cherif, a invité les candidats du parti à intensifier leur travail de proximité et à renforcer le contact direct avec les citoyens durant les derniers jours de la campagne. Il les a appelés à être, en cas de victoire, un modèle de gestion responsable.



Depuis Relizane, le président du Mouvement El-Bina El-Watani, Abdelkader Bengrina, a exhorté les candidats et futurs élus à faire preuve de transparence et d'intégrité dans la gestion des affaires publiques. Il a assuré que sa formation s'engageait à réformer les méthodes de gestion au sein des assemblées élues.

El Fadjr El Djadid : renforcer les prérogatives

À Sétif, le président du parti El Fadjr El Djadid, Tahar Benbaïbeche, a souligné que le renforcement des prérogatives des assemblées populaires communales et de wilaya, ainsi que la mise à leur disposition des moyens nécessaires, sont des leviers essentiels du développement local.

À Tizi-Ouzou, le Premier secrétaire national du FFS, Youcef Aouchiche, a plaidé pour le renforcement de la démocratie participative, afin de mieux prendre en charge les attentes des citoyens. Le programme du FFS préconise de les associer à la définition des priorités.

À Souk Ahras, le président du Front de l'Algérie Nouvelle, Djamel Benabdeslam, a affirmé que la réussite du développement local implique une diversification des sources de financement et une bonne gestion des moyens disponibles. Il a qualifié les assemblées élues de pilier du développement local.

À Tiaret, le secrétaire général de l'Alliance nationale républicaine, Hamza Latrèche, a appelé les jeunes à voter massivement, le vote étant le meilleur moyen de choisir leurs représentants. Il a précisé que la plupart des candidats de son parti étaient des jeunes.

CAP DZ
QUOTIDIEN D'INFORMATION
Édité par la SARL BAHIA.COM
Directrice Générale
Hafida BENARMAS
Directrice de Publication
Fatima Benyekhlef

Siège social
Adresse :
Cité 1377
Logts AADL,
Bt 22,
1er étage,
Oran 31000

Administration- Rédaction-
Service publicité
Tel: 041 80 32 62 /
Fax : 041 80 32 63
Mobile : 0770 65 93 89
www.capdz.dz
redaction@capdz.dz
publicite@capdz.dz

IMPRESSION
Impression OUEST S.I.O
DIFFUSION
BAHIA.COM
TEL: 0770 65 93 89
Les manuscrits, photographies et illustrations ou tout autre document adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.

Pour votre Publicité s'adresser à: l'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité»
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur - Alger.
Téléphone: 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax: 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran @anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

CAMPAGNE ÉLECTORALE À ORAN

Le MSP réclame un élargissement des prérogatives des élus locaux

Le président du Mouvement de la société pour la paix (MSP), Abdelali Hassani Cherif, a plaidé, vendredi à Oran, pour un élargissement des prérogatives des élus locaux, estimant que cette évolution est indispensable pour permettre aux assemblées élues de répondre plus efficacement aux préoccupations des citoyens et de porter le développement local.

Animant un meeting à la salle de cinéma El Maghreb (Le Régent), dans le cadre de la campagne électorale pour les locales du 28 novembre, le président du MSP a présenté les grandes lignes du programme de son parti, qu'il dit fondé sur un diagnostic de la situation du développement à l'échelle locale.

Il a notamment préconisé une révision des lois régissant la commune et la wilaya, considérant que le renforcement des prérogatives des élus constitue un levier pour améliorer la gestion des collectivités et inscrire leur action dans une perspective de développement durable. L'objectif affiché est de donner aux assemblées élues davantage de moyens d'action pour répondre aux attentes et aux préoccupations des populations.



De la gestion courante au développement durable

Le responsable politique a également exposé les principaux axes du programme consacré à la gestion des assemblées populaires communales et de wilaya.

Celui-ci s'articule autour d'une vision intégrée du développement local et de la bonne gouvernance, résumée par le slogan : « De la gestion quotidienne à la construction d'un développement durable ».

S'adressant aux candidats de sa formation aux prochaines élections locales, Abdelali Hassani Cherif les a appelés à respecter leurs engagements électoraux et à veiller, en cas de victoire,

à la concrétisation des orientations du programme du parti. Il a particulièrement insisté sur la réalisation de projets et le lancement d'initiatives susceptibles d'améliorer le cadre de vie des citoyens et de répondre à leurs aspirations.

MOHAMED DHOUIBI DEPUIS BETHIOUA

« Il faut renforcer la fiscalité locale pour donner aux assemblées élues les moyens d'agir »

Fatima B

En meeting électoral à Bethioua, le secrétaire général du Mouvement Ennahda a mis l'accent sur la nécessité de doter les assemblées élues de ressources financières suffisantes pour répondre aux attentes des citoyens et impulser le développement des collectivités locales. La question des ressources financières des collectivités locales s'est invitée au cœur du discours de Mohamed Dhouibi, secrétaire général du Mouvement Ennahda, lors d'une rencontre populaire organisée jeudi à la salle Cheikh Bouabdelli El Mehdi, dans la commune de Bethioua, à l'occasion de la campagne pour les élections locales du 28 novembre. Le responsable politique a particulièrement insisté sur la nécessité de renforcer la fiscalité locale, considérée comme un levier déterminant pour améliorer les capacités d'intervention des assemblées élues et leur permettre d'assumer pleinement leurs responsabilités en matière de développement. Pour lui, l'efficacité de l'action locale demeure étroitement liée à la disponibilité de ressources financières à même de soutenir les projets et de répondre aux besoins exprimés par la population. Mohamed Dhouibi a rappelé, dans ce contexte, que les assemblées populaires élues constituent le premier échelon du service public en contact direct avec les citoyens. Leur proximité avec la population leur confère, a-t-il souligné, un rôle central dans l'identification des préoccupations quotidiennes et leur prise en charge. Une mission qui nécessite toutefois des moyens financiers adaptés aux exigences du terrain.

Une meilleure coordination institutionnelle

Au-delà de la question du financement, le secrétaire général du Mouvement Ennahda a également plaidé pour une complémentarité accrue entre les élus locaux et l'administration. Cette coordination apparaît, selon son intervention, indispensable à la fluidité du fonctionnement des collectivités et à l'amélioration de la gestion des affaires locales. En conclusion de son intervention, Mohamed Dhouibi a appelé les électeurs à participer massivement au scrutin du 28 novembre. Il a estimé que cette mobilisation devait contribuer à l'émergence d'assemblées locales plus dynamiques et plus efficaces, capables de traduire les attentes des citoyens en actions concrètes et de donner une nouvelle impulsion au développement local.

BARIKA

23 listes électorales en lice pour les sièges des assemblées élues

Au total, 23 listes électorales sont en lice dans la wilaya de Barika pour les sièges des Assemblées populaires communales (APC) et de wilaya (APW), lors des élections locales du 28 novembre, à-on appris jeudi de auprès de la délégation de wilaya de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE).

Dans une déclaration à l'APS, le coordinateur local de l'ANIE, Rachid Zefane, a précisé que 19 de ces listes rivalisent pour les sièges de l'APC et quatre pour ceux de l'APW, soulignant que "toutes les conditions ont été mises en place pour assurer le bon déroulement de la campagne électorale". Dans ce cadre, 84 sites ont été réservés pour les affiches électorales et 15 espaces pour la tenue des réunions populaires des animateurs de la campagne.

La wilaya de Barika compte un corps électoral constitué de 109.779 électeurs répartis sur 74 centres et 308 bureaux de vote, selon la même source.

BIR EL DJIR

L'ANIE publie les listes des responsables des bureaux de vote



Habib Benouda

L'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a procédé, au niveau de la commune de Bir El Djir, dans la wilaya d'Oran, à l'affichage des listes nominatives des encadreurs des bureaux de vote et des présidents des centres électoraux. Cette publication intervient dans le cadre des préparatifs des élections locales et ouvre aux partis politiques et aux listes candidates la possibilité de vérifier les identités des personnes désignées et, le cas échéant, d'exercer leur droit de recours en cas de réserves dûment fondées. Au-delà de son caractère organisationnel, cette démarche constitue un préalable important à la sécurisation du processus électoral. Elle vise à garantir la transparence des opérations de vote et à préserver le principe de neutralité dans l'encadrement du scrutin, une exigence essentielle au regard des responsabilités confiées aux agents chargés de veiller au respect des dispositions légales et réglementaires le jour de l'élection. L'ampleur du dispositif à mettre en place donne toute sa dimension à cette opération. Bir El Djir compte, en effet, 226 bureaux de vote répartis sur 37 centres électoraux, pour un corps électoral estimé à près de 109 000 électeurs. Un volume qui reflète les exigences logistiques et humaines liées à l'organisation du scrutin dans cette commune marquée par une forte densité démographique et une extension urbaine soutenue.

La neutralité de l'encadrement au cœur des vérifications

La mise à disposition de ces listes permet aux formations politiques et aux représentants des candidatures d'examiner les désignations et de signaler toute situation susceptible de compromettre les garanties d'impartialité requises. Une attention particulière doit notamment être accordée à d'éventuels liens de parenté entre des encadreurs ou des présidents de centres de vote et des candidats aux élections locales, dès lors que de telles situations sont susceptibles de soulever des réserves au regard de la réglementation en vigueur. Il appartient ainsi aux représentants des partis et des listes candidates de ne pas limiter leur démarche à une simple consultation des documents affichés, mais de procéder à un véritable travail de vérification. Toute contestation doit reposer sur des motifs juridiquement recevables, être accompagnée des pièces justificatives nécessaires et être introduite dans les délais impartis. L'objectif est aussi d'anticiper les éventuelles contestations avant le jour du scrutin, en permettant le traitement des réserves en amont et en évitant que des situations litigieuses ne viennent perturber le déroulement des opérations électorales. À Bir El Djir, où l'importance du corps électoral et le nombre de structures de vote imposent une mobilisation organisationnelle conséquente, le respect des règles de neutralité constitue un enjeu majeur. La vigilance des acteurs politiques et l'exercice effectif des voies de recours prévues par la loi seront ainsi déterminants pour conforter la confiance dans le dispositif électoral et préserver la crédibilité de cette échéance.

CAP DZ
QUOTIDIEN D'INFORMATION

ÉLECTIONS LOCALES DU 28 NOVEMBRE
OUBOUZAR MOHAMED AMINE :

« Je brigue un second mandat pour poursuivre la dynamique de développement local »

Meriem B

Candidat au renouvellement de son mandat au sein de l'Assemblée populaire communale (APC) d'Oran, sur la liste du Front El Moustakbal (n° 03), en huitième position, Oubouzar Mohamed Amine, 46 ans, entend inscrire sa candidature dans la continuité des actions engagées durant la précédente mandature. Il affirme vouloir poursuivre son travail de proximité, achever les projets lancés et apporter des réponses concrètes aux préoccupations des habitants des différents quartiers de la ville.

Titulaire d'une licence et d'un master 2 en droit et sciences juridiques et administratives, le candidat dispose d'un parcours professionnel diversifié. Il a notamment exercé en qualité d'avocat agréé près la cour d'Oran, avant d'occuper le poste de chef du service des affaires juridiques et du contentieux au sein d'une filiale de Sonatrach. Il a également acquis une expérience dans la gestion locale en assurant les fonctions de délégué communal au niveau de la délégation d'El Othmania, relevant de la commune d'Oran.

Une expérience qu'il présente comme un atout majeur, notamment au regard de l'importance de cette délégation, considérée parmi les plus grandes de la ville. Cette immersion sur le terrain lui a permis, souligne-t-il, de mieux appréhender les préoccupations quotidiennes des habitants et de contribuer à la prise en charge de plusieurs difficultés, particulièrement en matière de propreté, d'assainissement, d'élimination des points noirs et d'amélioration du cadre urbain.

Pour la prochaine mandature, Oubouzar Mohamed Amine mise sur la consolidation des services publics de proximité, le renforcement de l'éclairage public dans les quartiers ainsi que la poursuite des opérations d'entretien et de réfection des routes. Son programme accorde également une place importante aux établissements scolaires, à travers des opérations de réhabilitation et de maintenance, la généralisation du chauffage et l'extension du réseau de cantines scolaires, afin d'améliorer les conditions de scolarisation des élèves. Le candidat entend, par ailleurs, poursuivre la lutte contre les occupations anarchiques et les constructions illicites, tout en accompagnant les autorités de la wilaya dans la mise en œuvre des programmes de relogement. Il cite notamment le logement au titre de la résorption de l'habitat précaire et la prise en charge des familles occupant des bâtisses fragilisées, dans une perspective d'amélioration du tissu urbain et de protection des habitants.

En conclusion, il appelle les électeurs de la commune d'Oran à participer massivement au scrutin et à accorder leurs suffrages à la liste du Front El Moustakbal, numéro 03, en portant leur choix sur le candidat numéro 08. Pour lui, le renouvellement de la confiance constitue l'occasion de consolider les acquis de la précédente mandature et de poursuivre les actions engagées, avec pour priorité l'écoute des citoyens et la prise en charge effective de leurs préoccupations.



MOHAMED HARET, CANDIDAT À L'APC D'ORAN :

« Je veux être la voix du citoyen »



H. Nassira

Trente années passées au sein de l'administration communale ont forgé l'expérience de Mohamed Haret. Aujourd'hui candidat sur la liste du parti Sawt Echaâb, il entend mettre sa connaissance des rouages de la commune au service des habitants et porter leurs préoccupations au sein de l'Assemblée populaire communale (APC).

Classé à la 10e position sur la liste numéro 6 de Sawt Echaâb pour les élections du 28 novembre, ce candidat de 53 ans a effectué l'essentiel de sa carrière professionnelle au sein de la commune d'Oran. Titulaire d'un diplôme de technicien en gestion et programmation informatique, il a occupé plusieurs postes de responsabilité dans les services administratifs et techniques, notamment ceux du personnel, de l'état civil, des documents S12 et des documents biométriques sécurisés. Il a également dirigé le service de la voirie et de la circulation. Il exerce actuellement au service technique de l'urbanisme, où il est chargé du système d'information géographique Geo-Expert.

Ce parcours, marqué par un contact permanent avec les administrés, constitue, selon lui, un atout pour appréhender les besoins de la population et les contraintes de la gestion locale.

Le pari d'une commune intelligente et de proximité

Fort de cette expérience, Mohamed Haret ambitionne de contribuer à la concrétisation d'une commune moderne et intelligente, où le numérique serait un véritable outil d'amélioration du service public. Son projet accorde une place particulière au traitement des points noirs liés à la propreté, au renforcement de l'éclairage public, à l'entretien des espaces verts et à la réhabilitation des routes secondaires.

Il propose également le recours à des plateformes numériques permettant aux habitants, notamment ceux des quartiers populaires, de signaler leurs préoccupations et de faire connaître leurs besoins. Un dispositif qui faciliterait l'identification des priorités et l'intervention des services concernés. Il estime toutefois que la numérisation doit aller de pair avec une présence effective des élus sur le terrain, chargés d'assurer le suivi des opérations et de coordonner leur prise en charge avec l'administration.

Le candidat plaide, par ailleurs, pour la préservation du patrimoine architectural historique d'Oran et la valorisation de ses sites. Il cite notamment le quartier des Planteurs, auquel il souhaite consacrer un projet de requalification à vocation touristique, ainsi que le mont Santa Cruz, dont il envisage la valorisation en espace vert, dans le prolongement des opérations de relogement.

La rationalisation des dépenses et une meilleure valorisation des recettes communales figurent également parmi ses priorités, avec l'objectif de consacrer davantage de moyens au développement local et à l'amélioration du cadre de vie.

À l'approche du scrutin, Mohamed Haret appelle les électeurs à se mobiliser dans les plus de 90 centres de vote de la commune et à privilégier les programmes proches de leurs préoccupations. « Je suis issu d'un quartier populaire et je connais les attentes des citoyens. Je m'engage à être leur voix », assure-t-il.

CANDIDAT DU FRONT EL MOUSTAKBEL À L'APW DE MASCARA

Souag Hadj Omar place la santé au cœur de son engagement



I. Yacine

Médecin généraliste et coordinateur de la polyclinique de Mamounia, relevant de l'Établissement public de santé de proximité (EPSP) de Mascara, Souag Hadj, connu sous le prénom d'Omar, figure parmi les candidats aux élections locales à l'Assemblée populaire de wilaya (APW) de Mascara, sous les couleurs du parti El Moustakbel. Son parcours professionnel s'est construit au contact direct des citoyens et des réalités quotidiennes du secteur de la santé. Après ses premières années d'exercice au service des urgences de l'Établissement public hospitalier (EPH) de Tighennif, il a poursuivi sa carrière à la polyclinique de Mamounia, où il exerce aujourd'hui les fonctions de médecin coordinateur. Une expérience qui lui a permis de côtoyer différentes situations médicales et de prendre connaissance des préoccupations auxquelles sont confrontés les patients comme les professionnels de santé. Au fil des années, son activité l'a également amené à intervenir auprès de populations de plusieurs localités de la wilaya, notamment Mascara, Mamounia, Tighennif et Ghriss. Parmi les activités auxquelles il consacre du temps figure notamment le suivi médical régulier des Talaba de la zaouïa Boutchichia, dans la localité d'Ouled Kada, connue sous le nom de Teyayba, à Mamounia. Issu d'une famille connue dans la région, il est le fils de Souag Mohamed, ancien gendarme à la retraite, résidant à la cité Aïn Kahla, dans la commune de Mamounia. Son itinéraire professionnel et son activité au contact des habitants constituent les principaux repères de son ancrage local. Son engagement dans la vie publique ne date pas de cette échéance électorale. Souag Hadj a déjà exercé un mandat au sein de l'Assemblée populaire communale de Mamounia, une première expérience de la gestion des affaires locales et du fonctionnement des collectivités territoriales. Sa candidature à l'APW s'inscrit ainsi dans la continuité de ce parcours, avec une préoccupation centrale : faire davantage entendre les difficultés du secteur de la santé à l'échelle de la wilaya. À travers cette nouvelle responsabilité qu'il ambitionne d'assumer, il entend mettre son expérience de médecin au service d'une meilleure prise en compte des besoins sanitaires des populations. Son approche consiste notamment à faire de l'APW un espace de transmission des préoccupations exprimées par les citoyens, les malades, les collectivités locales et les travailleurs du secteur de la santé. Insuffisances dans les structures sanitaires, difficultés rencontrées par les patients, besoins des communes, conditions de travail des personnels et préoccupations des familles : autant de questions qu'il souhaite porter au sein de l'assemblée délibérante de la wilaya. Pour ce médecin de terrain, l'enjeu est de faire remonter les réalités vécues au quotidien vers les instances où se discutent les priorités et les orientations de développement local. Une démarche qui place la santé parmi les sujets qu'il entend défendre dans le cadre de son engagement politique sous la bannière du parti El Moustakbel.

CANDIDAT DU MSP À L'APW DE TLEMCEN

Rachid Bemerah plaide pour une gestion de proximité et transparente



O.DEGUI

À 41 ans, Rachid Bemerah, docteur en droit, avocat et professeur à l'université Abou Bekr Belkaid de Tlemcen, annonce sa candidature aux élections locales du 28 novembre 2026. Il figure en position n° 07 sur la liste du Mouvement de la société pour la paix (HAMAS) pour l'Assemblée populaire de wilaya.

Fort d'un premier mandat à l'APC de Tlemcen (2012-2017), il place sa démarche sous le signe de l'engagement citoyen.

« C'est avec conviction, humilité et un profond sens des responsabilités que je vous annonce ma candidature », déclare-t-il, animé par la volonté de participer activement à la vie de la wilaya et de contribuer à son développement. Pour Rachid Bemerah, la wilaya a besoin d'une gestion de proximité, à l'écoute de ses habitants, attentive à leurs préoccupations et soucieuse de répondre aux besoins de toutes les générations.

Son engagement repose sur plusieurs principes essentiels : la transparence et la responsabilité dans la gestion des affaires des 49 communes que compte la wilaya, l'écoute et le respect des préoccupations des citoyens, l'amélioration du cadre de vie et des services publics, le développement local et la valorisation des potentialités, la solidarité et l'équité entre les différentes communes, ainsi que la participation des citoyens aux décisions qui concernent leur quotidien. Le programme du candidat ne se limite pas à un seul projet : il touche plusieurs secteurs par priorité, notamment la santé, l'éducation, le tourisme, l'environnement et l'artisanat.

« Je ne considère pas cette candidature comme une simple ambition personnelle, mais comme une responsabilité envers notre population et notre wilaya », affirme-t-il. Avec la liste du MSP-HAMAS, Rachid Bemerah souhaite inscrire sa démarche dans un esprit de dialogue, de travail collectif et de respect de l'intérêt général.

« Je reste convaincu que l'avenir de notre wilaya se construit avec ses citoyens, dans l'unité, la confiance et la responsabilité. L'espoir ne se promet pas, il se construit par l'engagement et le travail.

Ensemble, donnons toute sa place à la citoyenneté et à l'intérêt général », conclut-il.

CANDIDATE DU FLN À TLEMCEN

Wahiba Hamdaoui plaide pour une gouvernance locale fondée sur la compétence



O.D

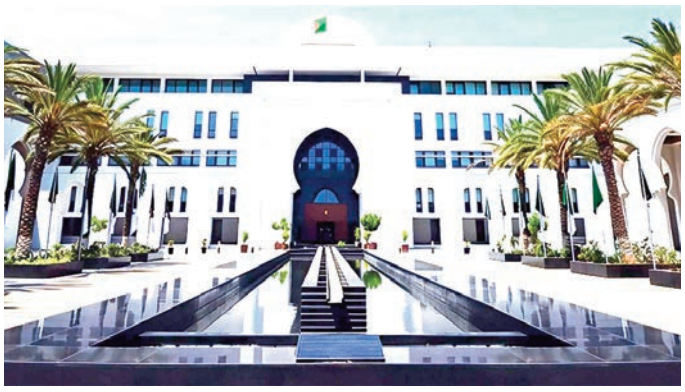
Wahiba Hamdaoui présente sa candidature aux élections locales du 28 novembre 2026 sur la liste FLN n° 1 à Tlemcen, en position n° 32. « C'est avec fierté et un profond sens des responsabilités que je présente ma candidature », déclare-t-elle, inscrivant sa démarche dans la continuité d'un parcours où elle a toujours placé l'intérêt général au-dessus de toute autre considération.

La candidate dit croire profondément à la force du collectif, au débat, à la démocratie locale et à la participation active des citoyens. « Présider une commune, ce n'est pas gagner une élection pour occuper un fauteuil, c'est accepter de porter les problèmes de toute une population sur les épaules, où il faut du courage pour décider, de la compétence pour gérer et de l'intégrité pour rester au service des citoyens », souligne-t-elle. Pour Wahiba Hamdaoui, la commune doit dépasser une bonne fois pour toutes cette vision limitée du développement local réduite à la gestion des affaires courantes. « Notre commune exige une dynamique basée sur la compétence et la bonne gouvernance pour pouvoir engager véritablement les bases d'une commune attractive », estime-t-elle. C'est dans cet état d'esprit qu'elle soumet sa candidature à l'appréciation des citoyens et citoyennes. Son engagement est clair : être à l'écoute des citoyens, défendre l'intérêt général et contribuer au développement durable de la commune. Elle croit en une action locale fondée sur le sérieux, la transparence, la solidarité et la fidélité à la patrie.

LES DEUX PAYS VEULENT IMPOSER DES SANCTIONS À LA COLONISATION SIONISTE

L'Algérie salue les décisions du Royaume-Uni et de l'Australie

R. N



Les ministres des Affaires étrangères de plusieurs pays arabes et islamiques, dont l'Algérie, ont salué, jeudi, les décisions des gouvernements du Royaume-Uni et de l'Australie d'imposer des sanctions en réponse aux activités de colonisation illégales de l'entité sioniste dans le territoire palestinien occupé, y compris les mesures visant les entreprises impliquées dans la construction de colonies. Ils ont également salué la décision du Royaume-Uni d'imposer des sanctions à un groupe sioniste pour avoir entravé l'acheminement de l'aide humanitaire vers Ghaza.

Les ministres ont également exprimé leur soutien à tous les efforts visant à garantir la reddition de comptes, notamment par l'adoption de mesures internationales appropriées et l'imposition de sanctions aux entités et aux individus responsables des activités de colonisation, y compris le projet de colonisation E1, ainsi qu'à ceux qui soutiennent, facilitent ou mettent en œuvre les politiques d'annexion et d'expansion coloniale.

Ils ont renouvelé leur "ferme condamnation" des politiques de colonisation sionistes persistantes dans le territoire palestinien occupé, notamment le projet de colonisation E1 et les activités de colonisation liées à El-Qods Est occupé, exprimant l'espoir que cette décision du Royaume-Uni et de l'Australie incitera d'autres parties de la communauté internationale à leur emboîter le pas.

Les ministres estiment que les mesures prises sont conformes au droit international et aux résolutions pertinentes des Nations unies, y compris la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité et l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de justice (CIJ) le 19 juillet 2024. Elles s'inscrivent également dans le respect de l'obligation faite à tous les Etats de ne pas reconnaître la légalité de la situation résultant de l'occupation sioniste illégale et de ne pas prêter aide ou assistance au maintien de la situation créée par l'occupation sioniste.

Dans ce contexte, les ministres des Affaires étrangères ont renouvelé leur appel à l'occupant sioniste pour annuler toutes les mesures prises dans le cadre des activités de colonisation, ainsi que toutes les autres mesures visant à modifier le caractère géographique et démographique du territoire palestinien occupé. Ils ont également condamné l'escalade militaire sioniste dans la bande de Ghaza et appelé à la mise en œuvre intégrale et immédiate du plan global du président américain, Donald Trump, visant à mettre fin au conflit dans la bande de Ghaza, afin de garantir la sécurité et la stabilité, de répondre à la situation humanitaire, de faciliter la reconstruction et le relèvement, et de jeter les bases d'une paix durable. Ils ont souligné, à cet égard, que la bande de Ghaza fait partie intégrante du territoire palestinien occupé. Les ministres ont, en outre, affirmé que la seule voie réaliste pour parvenir à une paix juste, durable et globale réside dans la mise en œuvre de la solution à deux Etats, à travers la concrétisation d'un Etat palestinien indépendant et souverain, géographiquement contigu et viable, sur les frontières du 4 juin 1967, avec El Qods-Est pour capitale, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des Nations unies.

DIPLOMATIE

Attaf s'entretient à Oslo avec ses homologues somalien et tanzanien

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, M. Ahmed Attaf, s'est entretenu, jeudi à Oslo, avec le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la République fédérale de Somalie, M. Abdisalam Abdi Ali, en marge de sa participation à la 23e réunion des ministres des Affaires étrangères des pays africains et des pays d'Europe du Nord, indique un communiqué du ministère.

Les entretiens ont porté sur "l'échange de vues sur les derniers développements de la situation sur le continent africain, notamment dans la région de la Corne de l'Afrique, ainsi que sur l'évaluation de l'état des relations bilatérales entre les deux pays et les moyens de les promouvoir, à travers le renforcement de la coordination et de la concertation et une bonne préparation des prochaines échéances bilatérales", précise le communiqué. A cette occasion, le ministre d'Etat a réitéré "le soutien de l'Algérie à l'unité, à la souveraineté et à la stabilité de la Somalie, ainsi que sa solidarité avec les efforts qu'elle déploie pour édifier ses institutions et consolider la sécurité et la paix sur l'ensemble de son territoire", ajoute la même source. Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, M. Ahmed Attaf, s'est entretenu, jeudi, avec son homologue tanzanien, M. Mahmoud Thabit Kombo, et ce, en marge des travaux de la 23e réunion des ministres des Affaires étrangères des pays africains et des pays d'Europe du Nord, indique un communiqué du ministère. La rencontre "a permis de passer en revue les préparatifs en cours en prévision des prochaines échéances bilatérales et d'échanger les vues sur les voies à même de hisser les relations historiques unissant l'Algérie et la Tanzanie, de renforcer la coopération bilatérale et d'élargir ses perspectives aux divers domaines prioritaires et d'intérêt commun", lit-on dans le communiqué.

Les deux parties ont salué "le niveau de coordination existant entre les deux pays concernant les différentes questions régionales et internationales d'actualité", mettant l'accent sur "l'importance de poursuivre la concertation et la coordination de manière à servir les intérêts communs et à contribuer au renforcement des positions des deux pays sur les questions d'intérêt commun", conclut le communiqué.

Coopération énergétique

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, M. Ahmed Attaf, a pris part à une table ronde consacrée au secteur de l'énergie, et ce, à l'occasion de la tenue de la 23e réunion des ministres des Affaires étrangères des pays africains et des pays d'Europe du Nord, dont les travaux ont été ouverts jeudi à Oslo (Norvège), indique un communiqué du ministère. Cette table ronde a constitué une occasion d'"échanger les vues sur les moyens de renforcer la sécurité énergétique en Afrique et de développer des modèles de croissance faisant des ressources énergétiques un levier de transformation industrielle, de création de richesses et d'emplois", précise le communiqué. A cette occasion, M. Attaf a présenté l'expérience algérienne dans le domaine de l'énergie, en tant qu'"un des piliers fondamentaux de l'économie nationale", mettant en lumière les efforts déployés par l'Etat pour garantir sa sécurité énergétique. Dans le même contexte, il a appelé à l'"adoption d'approches réalistes et équilibrées en matière de transition énergétique, tenant compte des spécificités, des besoins et des priorités nationales des pays africains, et garantissant une transition progressive et rationnelle, à même de contribuer à la création de valeur ajoutée, au renforcement des capacités de production et à la création d'emplois". Le ministre d'Etat a également eu l'occasion de rencontrer et d'échanger avec plusieurs représentants d'entreprises opérant dans le secteur de l'énergie, avec lesquels il a examiné "les perspectives d'investissement et de coopération dans ce domaine", mettant en avant, à cette occasion, "les atouts et les potentialités dont disposent l'Algérie, ainsi que les opportunités prometteuses qu'offre le continent africain dans le domaine énergétique". Dans ce cadre, M. Attaf a invité les représentants de ces entreprises à "saisir les opportunités d'investissement et de partenariat qu'offrent l'Algérie et l'Afrique, de manière à renforcer leur présence sur les marchés africains et à ouvrir de nouvelles perspectives de coopération économique et d'investissement", conclut le communiqué.

COOPÉRATION PARLEMENTAIRE

Le Conseil de la nation participe à Berlin à la 72e session de l'AP-OTAN

Le Conseil de la nation prend part aux travaux de la 72e session de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (AP-OTAN), qui se tient du 20 au 23 novembre à Berlin, capitale de la République fédérale d'Allemagne, indique vendredi un communiqué de la Chambre haute.

"Chargé par le président du Conseil de la nation, M. Azouz Nasri, le membre du Conseil, M. Aissa Naili, participe au sein d'une délégation conjointe des deux chambres du Parlement aux travaux de la 72e session de l'AP-OTAN, prévue du 20 au 23 novembre 2026 à Berlin", précise le communiqué. Le Parlement algérien participe à cette session en qualité de "membre partenaire méditerranéen", souligne la même source, ajoutant que le programme de la session prévoit "les réunions des cinq (5) commissions spécialisées : +politique, défense et sécurité, sciences et technologies, économie et sécurité, et démocratie et sécurité+". A cette occasion, les parlementaires débattront des projets de rapports et de recommandations avec des experts et des responsables de haut niveau, avant leur soumission au vote lors de la séance plénière de clôture, concluent le communiqué.

PRIX DE RÉCITATION ET DE PSALMODIE DU SAINT CORAN

Clôture des éliminatoires

Les éliminatoires nationales de la 22e édition du Prix d'Algérie de récitation et de psalmodie du Saint Coran, organisées sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, ont pris fin, jeudi après-midi, indique un communiqué du ministère des Affaires religieuses et des Wakfs. Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi, a supervisé la clôture ces éliminatoires, organisées trois jours durant avec la participation, par visioconférence, de candidats issus des différentes wilayas du pays, précise la même source.

Organisé sous la supervision d'un jury spécialisé, le concours comprend trois catégories, à savoir "le concours national de récitation, de psalmodie et d'interprétation du Saint Coran", le "concours d'encouragement destiné aux jeunes récitants" et le "concours international de récitation et de psalmodie du Saint Coran". Cette manifestation coranique s'inscrit dans le cadre des efforts du ministère des Affaires religieuses et des Wakfs visant à "renforcer l'attention portée au Saint Coran et à encourager ceux qui le récitent".

AVEC UNE APPROCHE ÉCONOMIQUE ET SÉCURITAIRE INTÉGRÉE

L'Algérie conforte son rôle dans la stabilité du Sahel

R. N

Les participants à une table ronde organisée par l'Institut national d'études de stratégie globale (INESG), sous le thème "L'évolution du positionnement défensif de l'Algérie au Sahel : du renforcement des frontières au déploiement stratégique au Niger", ont souligné l'importance de l'approche algérienne fondée sur l'intégration des dimensions économique, sécuritaire et de développement, de nature à renforcer le rôle de l'Algérie dans le soutien à la stabilité de la région du Sahel, notamment au regard des défis auxquels elle est confrontée.

Les intervenants ont unanimement soutenu que la lutte contre les défis sécuritaires au Sahel exige l'adoption d'une vision globale qui ne se limite pas à la sécurisation des frontières, mais s'étend au renforcement de la coopération entre les pays de la région et au développement de projets de liaison économique et d'infrastructures, de manière à consolider la sécurité et la stabilité et au développement.

Dans ce contexte, Ismail Djouhri, de l'Université d'Alger 3, a abordé, dans son intervention intitulée « La sécurisation des frontières terrestres algériennes : quel rôle pour l'Armée nationale populaire ? de sécurité. Il a également rappelé l'importance de la contribution de l'Algérie à la consolidation de la sécurité et de la stabilité, considérée comme un préalable au renforcement de la coopération avec les pays voisins, ainsi qu'avec les pays africains en général, et au soutien des efforts de développement sur le continent.



Nouvelle vision stratégique

De son côté, le journaliste Ali Kefsi a évoqué, dans son intervention intitulée "La nouvelle vision stratégique de l'Algérie à l'égard du Niger : le tournant de 2026 et l'impératif de bâtir une sécurité collective dans la région du Sahel", l'importance du renforcement de la coopération algéro-nigérienne face aux défis sécuritaires, dans le cadre d'une vision fondée sur la construction d'une sécurité collective et l'intensification de la coordination entre les pays de la région. Il a, à cet égard, insisté sur la nécessité de privilégier les solutions africaines aux problèmes africains, d'activer les mécanismes de coopération régionale et de renforcer l'échange d'expertises et d'informations, tout en articulant la question sécuritaire avec ses dimensions économiques et de développement, afin de permettre une prise en charge globale des défis.

De son côté, le Dr Salah Salhi, de l'Université Ferhat-Abbas Sétif 1, a souligné le rôle stratégique des infrastructures dans le renforcement de l'intégration régionale, à travers le développement des réseaux routiers et ferroviaires, des lignes énergétiques et des infrastructures numériques, de manière à conforter la position de l'Algérie en tant que pôle régional de l'énergie, du commerce et du transit. Il a également évoqué le rôle de l'investissement et des partenariats économiques dans le renforcement de la souveraineté économique et le raccordement des économies de la région aux chaînes de valeur régionales et internationales, permettant ainsi de faire des projets de liaison un levier de développement et d'intégration entre les pays du Sahel. Pour sa part, l'université Nabil Bouyebia, de l'Université « Mohamed Seddik Benyahia » de Jijel, a abordé l'évolution des relations algéro-nigériennes, en passant en revue leurs racines historiques fondées sur la solidarité, le bon voisinage et les liens sociaux, culturels et commerciaux, jusqu'au renforcement de la coordination sécuritaire et diplomatique et de la coopération dans les domaines du développement. Dans ce contexte, il a également mis en avant l'importance du développement des régions frontalières et du renforcement de la coopération dans le domaine de l'énergie, notamment à travers le projet de gazoduc transsaharien dépendant de l'Algérie, du Niger et du Nigeria, qui offre des perspectives pour soutenir la sécurité énergétique, renforcer la liaison continentale et promouvoir le développement local.

SELON LA PRESSE NIGÉRIENNE

L'Algérie et le Niger connaissent une dynamique renouvelée de coopération

Les relations entre l'Algérie et le Niger connaissent une nouvelle dynamique de rapprochement et de renforcement de la coopération bilatérale, portée par la volonté commune des deux pays d'approfondir leur partenariat dans plusieurs domaines stratégiques, notamment l'énergie, les hydrocarbures, la sécurité, l'hydraulique et l'environnement, a rapporté jeudi le quotidien nigérien "L'enquêteur".

Cette dynamique s'est notamment traduite par la relance de projets structurants, dont le gazoduc transsaharien (TSGP), avec l'implication directe de la compagnie nationale Sonatrach dans les préparatifs du lancement des travaux du tronçon nigérien.

Elle a également été consolidée par la signature, en octobre 2026, d'un mémorandum de coopération militaire, ainsi que par le développement des échanges entre les institutions nationales des deux pays, notamment dans les domaines des comptes publics et de la communication.

Dans ce contexte, l'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Algérie au Niger, Ahmed Saadi, joue un rôle actif dans la consolidation des relations bilatérales, depuis son retour à Niamey en février 2026, sur instruction du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

Selon le quotidien "L'enquêteur", le diplomate algérien a contribué à la relance du dialogue entre les deux pays, à travers la multiplication des contacts et des passerelles institutionnelles, après une période de tensions régionales ayant affecté les relations entre Alger et Niamey.

Le journal relève que M. Saadi a été reçu à plusieurs reprises au palais de la présidence nigérienne par le général Abdourahamane Tiani, a souligné son implication dans le suivi et la concrétisation des projets bilatéraux.

Réaffirmant début novembre la volonté de l'Algérie d'approfondir son partenariat avec le Niger, l'ambassadeur contribue ainsi au renforcement d'une coopération multisectorielle, au service des intérêts communs des deux pays et du développement régional.

LIGNE FERROVIAIRE MINIÈRE EST

30 ouvrages d'art seront livrés avant fin novembre

Le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Abdelkader Djellaoui, a indiqué jeudi à Guelma que les 30 ouvrages d'art en réalisation entre Bouchegouf (Guelma) et Ain Senour (Souk Ahras) dans le cadre du projet de doublement, de correction et de modernisation de la ligne ferroviaire minière Est (Annaba à Tébessa sur 422 km), seront livrés "avant fin novembre en cours".

Le ministre qui inspectait l'avancement de cette ligne dans la commune de Bouchegouf, aux côtés du wali de Guelma, Samir Chibani, a estimé que la période nous séparant de la fin du mois de novembre est "suffisante pour achever les travaux restants sur ces 30 ouvrages où les travaux les plus importants sont terminés".

Les chantiers en question fonctionnent sur un rythme soutenu le long du tronçon de voie ferrée dépendant de Bouchegouf à Ain Senour sur une distance de 72 km, dont 40 km dans la wilaya de Guelma où sont situés 15 grands ouvrages d'art, soit 13 ponts et 2 tunnels.

M. Djellaoui s'est félicité du "bon rythme des travaux" sur ce tronçon de la section médiane Bouchegouf-Dréa (Souk Ahras), longue de 171 km et pertinent du projet de la ligne minière Est, révélant l'achèvement, à ce jour, de l'ensemble des principaux travaux au niveau des ouvrages d'art, ainsi que la libération de l'entreprise destinée à accueillir la future voie ferrée.

Le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base a inspecté, lors de cette visite, les différents chantiers ouverts entre les communes de Bouchegouf et de Medjez Sfa où il a constaté l'achèvement du passage inférieur réalisé près de Bouchegouf ainsi que des travaux de construction des ponts n 1 (667 m) et n 2 (500 m), à Medjez Sfa.

PROTECTION L'ENFANCE

Installation d'une cellule de vigilance cybernétique

La déléguée nationale à la protection de l'enfance, Aida Mecheri, a annoncé, jeudi à Alger, l'installation de la cellule de vigilance cybernétique de l'Organe national de protection et de promotion de l'enfance (ONPPE), en tant que mécanisme institutionnel visant à renforcer la protection des enfants dans l'espace numérique.

Dans une allocution prononcée lors d'une rencontre médiatique organisée par l'Organe à l'occasion de la Journée mondiale des droits de l'enfant, célébrée le 20 novembre de chaque année, Mme Mecheri a précisé que la création de cette cellule constitue "une avancée qualitative et un jalon supplémentaire dans le processus de renforcement du dispositif de protection de l'enfance dans notre pays", à travers "la mise en place d'un mécanisme chargé de la veille, du suivi et de la coordination, contribuant à l'identification précoce des les risques auxquels les enfants sont exposés dans l'espace numérique".

Dans le même contexte, Mme Mecheri a mis en avant "l'intérêt particulier accordé par l'Algérie, sous la conduite éclairée du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à la protection et à la promotion de l'enfance, ainsi qu'au renforcement de la protection de cette catégorie contre les risques liés à l'espace numérique".

Elle a indiqué que la cellule de veille cybernétique constitue « un espace institutionnel de travail conjoint et un mécanisme efficace d'échange d'informations et d'expertises et de renforcement de la coordination, contribuant ainsi à l'élaboration d'une réponse collective plus efficiente et efficace face aux différents numériques susceptibles de cibler les enfants menaces », soulignant que la protection de l'enfance est « une responsabilité nationale et humanitaire partagée, qui exige engagement, coopération et travail continu ».

Mme Mecheri a également signalé que la protection des enfants dans l'espace numérique exige de leur permettre d'utiliser cet espace en toute sécurité, tout en préservant leur droit d'accéder aux opportunités et aux possibilités qu'il offre, dans le but de "les prémunir contre les différentes formes d'exploitation, de violence, de chantage numérique et autres pratiques susceptibles de porter atteinte à leur intégrité psychologique et physique".

CAP DZ QUOTIDIEN D'INFORMATION

COOPÉRATION

Bouslimani reçoit l'ambassadeur d'Iran

R. N



Le ministre de la Communication, M. Mohamed Bouslimani, a reçu, jeudi au siège du ministère, l'ambassadeur de la République islamique d'Iran en Algérie, M. Nasser Kanaani Jafi et la délégation l'accompagnant, indique un communiqué du ministère. Cette rencontre a constitué "une occasion de passer en revue l'état et les perspectives de la coopération médiatique entre l'Algérie et l'Iran et de souligner l'importance de lui donner une nouvelle impulsion, à travers la concrétisation des accords de coopération conclus entre les institutions médiatiques des deux pays, en les réactivant et en actualisant leurs mécanismes de mise en œuvre".Dans ce contexte, les deux parties ont souligné "l'importance d'investir dans les potentialités et les expertises dont disposer les institutions médiatiques en Algérie et en Iran, et d'œuvrer à l'activation des canaux de communication et de coordination directe entre elles, afin de garantir la continuité et le développement de la coopération, selon une vision commune répondant aux mutations rapides que connaît le secteur de l'information et de la communication, tout en encourageant l'échange de visites entre journalistes algériens et iraniens". Les deux parties ont également examiné "les moyens d'élargir les domaines de coopération en matière de production médiatique conjointe, ainsi que les possibilités d'échange de contenus journalistiques et documentaires et de faire connaître les atouts culturels, civilisationnels et historiques des deux pays, de manière à renforcer le rapprochement entre les peuples algériens et iraniens et à consolider les passerelles de communication et de compréhension entre eux". Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de "la volonté commune de hisser les relations médiatiques algéro-iraniennes à des horizons plus larges et d'établir un partenariat institutionnel efficace fondé sur l'échange d'expertises et de connaissances et l'intensification des initiatives conjointes, reflétant la solidité des relations d'amitié et de coopération entre les deux pays et ouvrant de nouvelles perspectives à leur développement et à leur renforcement", selon la même source.

FONCTIONNAIRES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Merad rassure sur l'amélioration de la situation professionnelle



Le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Brahim Merad, a souligné, jeudi, l'attention particulière accordée par son secteur à l'amélioration de la situation professionnelle des fonctionnaires des collectivités locales, pertinente que la valorisation de leurs compétences et l'élargissement de leurs perspectives professionnelles constituant un pilier essentiel pour la réussite de la réforme de l'administration locale et l'amélioration de ses performances.

Lors d'une séance au Conseil de la nation, consacrée aux questions orales adressées à plusieurs membres du Gouvernement, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Nadjiba Djilali, M. Merad a précisé que son secteur « accorde une attention particulière à l'amélioration de la situation professionnelle des fonctionnaires des collectivités territoriales et poursuit ses efforts visant à renforcer leurs droits, convaincu que la valorisation de leurs compétences et l'élargissement de leurs perspectives professionnelles constituent un pilier essentiel pour la réussite de la réforme de l'administration locale, et l'amélioration de ses performances et de la qualité des services publics fournis aux citoyens".

Ces efforts s'inscrivent, at-il expliqué, dans le cadre de "la concrétisation de la vision du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, qui accorde une grande importance à la commune, considérée comme la vitrine de l'Etat et l'institution la plus proche du citoyen".

A ce titre, le ministre a révélé que, dans le souci "d'assurer la cohérence des parcours professionnels des fonctionnaires des collectivités locales et de répondre à leurs aspirations en matière de promotion et de valorisation des diplômes universitaires", son secteur a "initié l'élaboration d'un projet de décret exécutif modifiant et complétant les dispositions du décret exécutif n 11-334 portant statut particulier des fonctionnaires des administrations des collectivités territoriales en vue de créer un grade d'administrateur territorial analyste, permettant ainsi aux fonctionnaires de la filière de l'administration générale au niveau des communes, remplissant les conditions requises, d'accéder à ce grade par voie de promotion. La promotion sur titre est accordée aux fonctionnaires ayant obtenu, après leur recrutement, un diplôme de master ou un diplôme reconnu équivalent dans les spécialités requises, ou par voie d'examen professionnel ou de promotion au choix, conformément aux conditions qui seront fixées par le texte modifié.

Les précisions du ministre

Répondant à une autre question relative aux procédures d'octroi des autorisations d'exploitation d'une activité commerciale ambulante dans un emplacement fixe, dans le cadre du dispositif du microcrédit, qui concerne notamment les jeunes souhaitant créer des activités économiques et des microprojets, M. Merad a précisé que l'octroi de ces autorisations "nécessite une étude minutieuse prenant en considération la nature de l'activité, son emplacement et son impact sur la circulation et la sécurité des piétons, ainsi que l'absence de toute entrave aux passages, aux routes, aux accès aux immeubles et aux équipements publics, ou d'occupation anarchique des trottoirs et des espaces réservés à l'usage public, tout en veillant à éviter toute atteinte à l'environnement urbain ou aux activités commerciales permanentes avoisinantes". Abordant, par ailleurs, les mécanismes de traitement des recours relatifs aux listes des bénéficiaires de logements publics, M. Merad a souligné que « la commission de recours de wilaya examine les recours au cas par cas et mène les enquêtes de terrain et administratives nécessaires afin d'y statuer définitivement, soit en confirmant les décisions de la commission de daïra, soit en les modifications, dans un délai n'excédant pas 30 jours. fins de remplacer les bénéficiaires dont les attributions ont été annulées par d'autres noms figurant sur la liste supplémentaire, conformément au principe de priorité".

A la lumière de ces décisions, "la commission de daïra arrête la liste définitive des bénéficiaires et la transmet au wali, qui la fait parvenir au président de l'Assemblée populaire communale (APC) concernée, en vue de son affichage au siège de la commune dans un délai de 48 heures", a indiqué M. Merad.

HYDRAULIQUE

Bouzegza reçoit des députés d'Oran, d'El Tarf, d'El Oued et de Tébessa

Le ministre de l'Hydraulique, Lounès Bouzegza, a reçu, jeudi à Alger, des députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) représentant les wilayas d'Oran, d'El Tarf, d'El Oued et de Tébessa, pour examiner les préoccupations liées à l'alimentation en eau potable (AEP) et aux services d'assainissement, indique un communiqué du ministère.

Cette rencontre, tenue au siège du ministère, s'inscrit dans le cadre des « rencontres périodiques visant à renforcer les canaux de communication et de concertation avec les membres du Parlement ».

Elle a constitué une occasion d'écouter les préoccupations des députés, exprimées au nom des citoyens des wilayas concernées, et portant essentiellement sur des questions liées au secteur de l'hydraulique, précise la même source.

A cette occasion, le ministre a affirmé que les services de son secteur s'attelleront à l'examen des différentes préoccupations soulevées et à leur prise en charge en fonction des priorités et des moyens disponibles, tout en veillant à assurer leur suivi en coordination avec les autorités locales et les services techniques concernés, à même de contribuer à l'amélioration des conditions d'alimentation en eau et de la qualité du service public, ainsi qu'à la prise en charge des préoccupations des citoyens, ajoute la même source.

ALGÉRIE-MALAISIE

Un partenariat industriel en perspective

Le ministre de l'Industrie, Farid Kourtel, a reçu, jeudi à Alger, l'ambassadeur de Malaisie en Algérie, Rizany Irwan Muhamad Mazlan, avec lequel il a examiné les moyens de renforcer la coopération et le partenariat entre les deux pays, indique un communiqué du ministère.

Cette rencontre, tenue au siège du ministère, a été l'occasion de passer en revue l'état des relations économiques et industrielles entre les deux pays ainsi que les moyens de les consolider, de manière à hisser le partenariat bilatéral au niveau des relations privilégiées qui unissent l'Algérie et la Malaisie, précise le communiqué.

Les deux parties ont également abordé les perspectives d'investissement et les moyens d'encourager les opérateurs économiques à concrétiser des projets industriels communs, ainsi que l'échange d'expertises dans les domaines d'intérêt commun, ajoute la même source.

ENVIRONNEMENT

Plus de 1.500 jeunes formés aux applications de l'IA

R. N

Plus de 1.500 jeunes porteurs de projets et startuppers, à travers les différentes wilayas du pays, ont défini un programme de formation portant sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) et de l'innovation technologique au service de l'environnement et du développement des villes intelligentes durables, a indiqué, jeudi à Alger, Hayet Achour, directrice générale du Conservatoire national des formations à l'environnement (CNFE), relevant du ministère de l'Environnement et de la Qualité de la vie.

Dans une déclaration à la presse en marge de la clôture du 2e atelier de formation, intitulée "Utilisation de l'intelligence artificielle pour un environnement sain et des villes intelligentes durables", Mme Achour a précisé que cette session s'inscrit dans le cadre des programmes de formation organisés par le ministère, par le biais du CNFE au profit des jeunes porteurs d'idées et de projets, ainsi que des startuppers, en vue de les encourager à investir dans le domaine de l'environnement.

Plus de 1.500 jeunes ont participé à cette formation, en présentiel au siège du ministère ou à distance, par visio-conférence, à travers les maisons de l'environnement réalisées dans les 50 wilayas, au cours de lesquelles ont été abordées les applications de l'intelligence artificielle dans la rationalisation de la consommation énergétique, l'irrigation intelligente et le tri sélectif des déchets, ainsi que l'utilisation des conteneurs intelligents, à-elle ajouté.

Elle a également rappelé l'application des dispositions du décret exécutif 21-64, qui encouragent l'activité de collecte, de tri et de valorisation des déchets, précisant que le ministère travaille, en coordination avec le ministère de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, à accompagner les jeunes et à les orienter vers les opportunités d'investissement dans ce domaine, ainsi qu'à leur permettre de bénéficier des dispositifs de financement, à l'instar de l'Agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM). et l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (NESDA).

Par ailleurs, la directrice générale du CNFE a annoncé l'organisation, la semaine prochaine, de séances de formation au profit des associations environnementales et des membres des Scouts musulmans, axées sur la communication et la sensibilisation environnementales, dans le mais de renforcer la contribution de la société civile à la protection de l'environnement et des ressources naturelles, à la gestion des déchets et à la sensibilisation aux changements climatiques.

HABITAT RURAL

Des communes concernées par le relèvement de l'aide



Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du territoire, Mohamed Tarek Belaribi, a annoncé jeudi, la publication prochaine du décret ministériel fixant la liste des communes classées dans les zones montagneuses des wilayas du Nord et des Hauts-Plateaux, dans le cadre de la mise en œuvre de la décision du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, portant relèvement du montant de l'aide financière destinée à l'habitat rural à 1,1 million de DA. En réponse aux questions des membres du Conseil de la nation, lors d'une assemblée présidée par le vice-président du Conseil, Salim Belhasrouf, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Nadjiba Djilali, et de plusieurs membres du Gouvernement, M. Belaribi a précisé que la publication de ce décret ministériel était imminente, ajoutant que ce texte permettra de déterminer les zones concernées afin d'attribuer le montant de l'aide financière appropriée à chacune d'elles.Cette mesure intervient en application de la décision du président de la République portant relèvement de l'aide à l'habitat rural de 700.000 DA à 1,1 million de DA au profit des communes classées dans les zones montagneuses du Nord et des Hauts-Plateaux, ainsi que de 1 million de DA à 1,1 million de DA au profit de certaines communes de l'extrême Sud. La concrétisation de cette décision nécessite la révision des textes réglementaires relatifs au classement des communes en fonction de leurs caractéristiques géographiques. En effet, un groupe de travail conjoint entre les ministères de l'Habitat, des Finances et de l'Intérieur a été créé en 2025. Dans le même contexte, le ministre a fait observer que le relèvement du montant de l'aide financière a été inscrit dans la loi de finances 2027, qui prévoit également un nombre important d'aides au logement rural et à l'auto-construction dans le cadre des lotissements sociaux. Par ailleurs, M. Belaribi a passé en revue les mesures prises par son secteur pour accélérer les procédures relatives au logement rural, notamment l'instruction ministérielle fixant des délais pour chaque étape du versement des aides financières aux bénéficiaires.

Ces mesures visent à mettre fin aux retards enregistrés dans la répartition des programmes entre les communes, l'élaboration des listes de bénéficiaires et leur approbation par les walis, ainsi qu'à éviter les retards dans la délivrance des permis de construire par les services communaux.Concernant le programme de logements location-vente "AADL 3", le ministre a fait savoir que sa réalisation a été lancée dans l'ensemble des wilayas, avec la participation d'entreprises algériennes, après l'achèvement des études dans les délais impartis et la disponibilité des assiettes foncières. Il a toutefois signalé que certains appels d'offres ont été déclarés infructueux dans plusieurs wilayas. Il a également souligné que plus de 500.000 logements étaient inscrits au titre de la loi de finances 2027 et répartis dans la plupart des wilayas du pays, estimant que cette démarche traduite la volonté du président de la République de consacrer le caractère social de l'Etat, notamment dans le secteur du logement.

EDITO

Ingérence marocaine dans la présidentielle française

Wassila. B

L'enquête de Mediapart publiée ce 19 novembre 2026 révèle une grave proximité et met au jour une architecture financière où les intérêts d'un candidat à la magistrature suprême française et ceux du Roi du Maroc se confondent. La révélation selon laquelle la délégation royale marocaine constituait environ 90 % de l'activité de Pullman Limousine Services, société dans laquelle le candidat à la présidentielle Teddy Riner détient une participation via sa holding, pose une question démocratique fondamentale : peut-on briguer la présidence de la République française en ayant bâti une part significative de son patrimoine sur les deniers d'un chef d'État dont les pratiques autoritaires sont documentées ? La concomitance entre l'annonce de la candidature du judoka, le 9 novembre, et la publication de ces révélations dix jours plus tard, éclaire d'un jour nouveau les ressorts d'un engagement politique qui se voulait vierge de tout conflit d'intérêts.

Les montants en jeu donnent la mesure du malaise. Entre 2019 et 2022, Pullman Limousine Services a encaissé 8,7 millions d'euros de chiffre d'affaires cumulé, dont 7,1 millions pour la seule année 2022, année où Mohammed VI a séjourné environ quatre mois en France. Plus troublant encore, entre 2021 et 2025, l'entreprise a dégagé 3,3 millions d'euros de bénéfices et distribué 3,2 millions d'euros de dividendes, dont la moitié est revenue à Pullman Rent, la société détenue intégralement par Teddy Riner. Ces flux financiers relèvent d'une dépendance commerciale structurelle envers un client unique et souverain, dont la commissaire aux comptes alertait dès 2023 qu'elle était « intrinsèquement liée à la personne du gérant ». L'argument de la défense, selon lequel l'entreprise compterait aujourd'hui « environ 200 clients », ne saurait suffire à dissiper le doute. D'une part, parce que la période d'enrichissement personnel coïncide précisément avec les années où la délégation royale représentait l'écrasante majorité de l'activité. D'autre part, parce que cette relation d'affaires s'inscrit dans un faisceau d'interactions plus large : recrutement au PSG à 40 000 euros mensuels nets à l'instigation du roi en 2017, sponsoring par Maroc Telecom, résidence à l'année au Royal Mansour de Marrakech, palace propriété du souverain, et investissements hôteliers au Maroc. Chacun de ces éléments pris isolément pourrait relever de la vie privée ou de l'amitié. Leur accumulation, dans le contexte d'une candidature présidentielle, dessine une dépendance matérielle et symbolique incompatible avec l'exercice indépendant d'un mandat national.

Le cœur du problème n'est pas tant la légalité formelle de ces flux (que la justice fiscale a d'ailleurs sanctionnée par un redressement confirmé en appel le 15 octobre 2026 pour usage personnel de véhicules de luxe) que la nature du lien politique qu'ils instituent. Un candidat à la présidentielle française ne peut être en situation de redevabilité économique vis-à-vis d'un monarque dont la diplomatie cherche à peser sur les affaires françaises. L'ingérence n'est pas ici une hypothèse d'école : elle est la conséquence logique d'une relation où le roi du Maroc a financé, directement, le train de vie et les actifs d'un prétendant à l'Élysée. Dans une démocratie qui exige de ses dirigeants une loyauté exclusive, cette dépendance financière constitue une tache originelle que nul programme politique ne saurait laver.

RENTRÉE JUDICIAIRE 2026-2027 À ORAN

Djilali Bouterfas met l'accent sur les réformes et la modernisation de la justice



Bakhta B

La modernisation de l'institution judiciaire, la consolidation de son indépendance et l'adaptation de la réponse pénale aux nouvelles formes de criminalité ont constitué les principaux axes de l'allocution prononcée par Djilali Bouterfas, président de la cour d'Oran, lors de l'ouverture de l'année judiciaire 2026-2027. Plusieurs évolutions législatives et organisationnelles ont été mises en avant, dans un contexte marqué par l'accélération de la transformation numérique et le renforcement des juridictions spécialisées.

Insistant sur les mutations économiques et sociales, Djilali Bouterfas a souligné la nécessité de poursuivre l'adaptation de l'appareil judiciaire aux nouvelles exigences. La numérisation figure parmi les chantiers prioritaires, avec le déploiement de plateformes permettant aux citoyens d'accéder plus facilement aux prestations des juridictions judiciaires et administratives. Il a appelé les différents intervenants à s'impliquer pleinement dans cette transition.

De nouveaux dispositifs pour les juridictions

Le président de la cour a notamment évoqué la loi organique n° 26-03 du 23 mars 2026 portant statut de la magistrature, présentée comme une étape dans le renforcement de l'indépendance de la justice et la consolidation de l'État de droit. Il a également cité les nouveaux textes régissant les personnels des greffes et de l'administration pénitentiaire, notamment le décret exécutif n° 26-308 du 22 septembre 2026 relatif au statut particulier des fonctionnaires des greffes.Autre évolution : la création de treize nouveaux tribunaux commerciaux spécialisés, installés le 24 septembre dernier dans plusieurs wilayas, en application du décret exécutif n° 26-133 du 30 mars 2026. Cette extension vise à rapprocher la justice commerciale des opérateurs économiques et à améliorer le traitement des contentieux liés à l'investissement et aux activités commerciales.Le renforcement des ressources humaines accompagne ces réformes. La 29e promotion de magistrats a permis l'affectation de 22 nouveaux juges aux juridictions relevant de la cour d'Oran, entre magistrats du siège et du parquet. À leur adresse, Djilali Bouterfas a rappelé les exigences d'intégrité, d'impartialité et de respect de la déontologie professionnelle.

Une réponse ferme face à la criminalité

Sur le volet pénal, l'allocution a également mis en relief les nouvelles dispositions du Code de la route, introduites par la loi n° 26-05 du 12 mai 2026, qui privilégie la prévention tout en renforçant les sanctions contre les comportements dangereux et les infractions compromettant la sécurité routière. Le président de la cour a aussi évoqué la loi n° 26-13 du 12 octobre 2026, modifiant le Code pénal, qui prévoit notamment la peine capitale pour certains crimes graves, dont l'enlèvement et les agressions contre les enfants, ainsi que les incendies volontaires de forêts et de biens publics commis dans les circonstances prévues par le texte. Appelant les magistrats à assumer pleinement leur rôle dans la protection de la société et des libertés, Djilali Bouterfas a particulièrement insisté sur la lutte contre le trafic de stupéfiants, qu'il a présenté comme une menace dépassant le cadre de la délinquance ordinaire pour toucher à la sécurité nationale, avec une jeunesse particulièrement exposée. Il a également souligné les conséquences de la spéculation illicite sur l'approvisionnement du marché et la sécurité alimentaire. À travers ces différents chantiers, le président de la cour a rappelé les exigences auxquelles doit répondre l'institution judiciaire : une justice modernisée, indépendante et accessible, mais également en mesure d'assurer l'application rigoureuse de la loi.

RÉGULARISATION DU FONCIER À ES-SÉNIA

La commission de daïra relance l'examen des dossiers en souffrance

Habib Benaouda

La régularisation des constructions non conformes reprend à Es-Sénia. La commission de daïra chargée de l'application de la loi 08-15, relative à la mise en conformité des constructions et à leur achèvement, a entamé l'examen des dossiers déposés par les propriétaires.

Cette démarche vise à accélérer le traitement des demandes en instance et à débloquer des situations administratives qui perdurent parfois depuis plusieurs années.

Composée de représentants des services de l'urbanisme, des Domaines de l'État, du cadastre, de la commune et de la Protection civile, entre autres organismes concernés, la commission procède à une vérification des pièces administratives transmises par les services techniques communaux.

L'instruction est complétée par des visites sur le terrain destinées à vérifier la conformité des constructions aux règles d'urbanisme et aux normes de sécurité.

Des critères d'éligibilité strictement encadrés

À l'issue de l'examen, la commission peut accorder un arrêté de régularisation ou une autorisation d'achèvement des travaux. Elle peut également ajourner sa décision en attendant la production des documents manquants ou le traitement des réserves relevées, voire rejeter les demandes qui ne répondent pas aux conditions légales et techniques. Un recours demeure possible auprès de la commission de wilaya. Le dispositif concerne notamment les constructions édifiées avant le 20 juillet 2008, mais aussi certaines situations prévues par les dispositions réglementaires ultérieures. Il englobe les bâtiments dont les travaux, engagés avec un permis de construire, n'ont pas été achevés, ainsi que ceux ayant fait l'objet de modifications ou d'extensions non conformes aux plans approuvés. Les constructions réalisées sans permis peuvent également être examinées, sous réserve de leur conformité aux exigences réglementaires, de



l'absence de risques pour les occupants et de leur implantation sur des terrains constructibles. Pour les propriétaires, la régularisation constitue un enjeu patrimonial important. Elle permet de sécuriser juridiquement les biens et de faciliter les transactions immobilières, notamment la vente, la location et la succession, ainsi que les démarches de raccordement définitif aux réseaux d'eau, de gaz et d'électricité. Elle contribue également à une meilleure intégration des constructions dans le tissu urbain réglementaire.

Plus de 17 300 dossiers acceptés à Oran

À l'échelle de la wilaya, le bilan communiqué fait état de plus de 17 300 dossiers acceptés, tandis que plus de 9 000 autres ont été ajournés ou ont fait l'objet d'une acceptation, selon les situations examinées. D'autres demandes restent en cours de traitement. Le wali avait précédemment souligné la complexité de ce dossier, confronté à des contraintes administratives, techniques et juridiques, auxquelles s'ajoutent la persistance des constructions anarchiques et la diversité des situations foncières. Près de dix-sept ans après la promulgation de la loi 08-15, l'apurement des dossiers en souffrance demeure ainsi un défi. Au-delà des situations individuelles, cette opération contribue à l'actualisation des données cadastrales et domaniales, à une meilleure identification du patrimoine foncier et à l'amélioration des recettes des collectivités locales. La poursuite de l'examen au cas par cas reste toutefois indispensable pour concilier les droits des propriétaires, les impératifs de sécurité et le respect des règles d'urbanisme.

BILAN DE L'ACTIVITÉ JUDICIAIRE

54 777 affaires pénales traitées en neuf mois

B. B

Les juridictions relevant de la cour d'Oran ont traité 54 777 affaires pénales entre janvier et septembre 2026, soit un taux de traitement de 85%, selon le bilan présenté par Djilali Bouterfas, président de la cour, à l'occasion de l'ouverture de l'année judiciaire 2026-2027. Les statistiques font également ressortir une activité soutenue dans les contentieux civil et commercial, ainsi qu'un volume important de prestations administratives délivrées aux justiciables. Lors de la cérémonie organisée au siège de la cour, en présence des autorités locales et des représentants de la famille judiciaire, Djilali Bouterfas a salué les efforts des magistrats et des personnels des différentes juridictions, les appelant à maintenir leur mobilisation pour améliorer le fonctionnement du service public de la justice et consolider la confiance des citoyens.

Sur le plan pénal, 55 625 nouvelles affaires ont été enregistrées durant les neuf premiers mois de 2026, auxquelles s'ajoutent 8 813 dossiers en instance de l'exercice précédent. Sur ce total, 54 777 affaires ont été traitées. Au niveau des chambres criminelles, les taux de traitement ont atteint 68,27% en première instance et 76,18% en appel, selon les statistiques arrêtées au 31 octobre. Le contentieux civil a enregistré, pour sa part, 27 556 nouvelles affaires, auxquelles se sont ajoutés 12 511 dossiers en instance. Les juridictions ont statué sur 25 112 affaires, soit un taux de traitement de 62,68%.

Un important volume de prestations judiciaires

Au niveau du tribunal commercial spécialisé, 753 demandes de conciliation ont été recensées, dont 268 en instance et 485 nouvelles. Elles ont abouti à 46 accords, tandis que 478 procédures se sont soldées par une non-conciliation et 56 dossiers ont été radiés. Le taux de réussite des conciliations s'est établi à 33,33% dans les litiges liés au transport aérien et à 28,95% dans ceux relatifs aux assurances. Pour les affaires au fond, 316 dossiers ont été traités sur un total de 536. Les prestations administratives témoignent également de la sollicitation des juridictions. Durant la période considérée, 70 686 certificats de nationalité, 80 694 bulletins du casier judiciaire n°3 et 58 479 bulletins n°2 ont été délivrés.

Les tribunaux ont, par ailleurs, rendu 77 872 jugements, tandis que la cour a prononcé 9 040 décisions. Pour Djilali Bouterfas, ces résultats doivent s'accompagner d'une amélioration constante de la qualité des prestations, du respect des exigences déontologiques et de la célérité dans le traitement des affaires. Il a appelé l'ensemble des personnels à poursuivre leurs efforts durant le nouvel exercice judiciaire.

IMMEUBLES EN ZONE ROUGE

Le recensement des familles à reloger en cours



S Hadjar

Le wali d'Oran, Brahim Ouchene, a présidé une réunion consacrée à l'identification des immeubles vétustes présentant des risques d'effondrement et au recensement de leurs occupants. Les services concernés sont appelés à affiner les données en prévision de nouvelles opérations de relogement.

La prise en charge des familles occupant le vieux bâti à Oran fait l'objet de nouvelles préparations. Les autorités locales s'emploient à identifier les immeubles les plus dégradés, notamment ceux classés en zone rouge, et à arrêter avec précision le nombre de ménages concernés par les prochaines opérations de relogement.

C'est dans ce cadre que le wali d'Oran, Brahim Ouchene, a présidé, avant-hier, une réunion de coordination consacrée à l'examen des sites proposés pour ces opérations. La rencontre a regroupé les membres de la cellule du logement de la wilaya, le chef de daïra d'Oran, le directeur du logement ainsi qu'un représentant de l'Office de promotion et de gestion immobilières (OPGI).

Les propositions présentées par le directeur du logement et le chef de daïra ont porté sur plusieurs immeubles anciens dont l'état de dégradation fait peser des risques sur la sécurité de leurs occupants. L'examen de ces situations doit permettre de circonscrire les sites prioritaires et d'évaluer les besoins en matière de relogement.

Des listes à fiabiliser

Au cours de cette réunion, l'accent a été mis sur la nécessité de consolider le travail de recensement. Le wali a instruit les services concernés de déterminer le nombre définitif de familles à prendre en charge et de poursuivre l'actualisation des données relatives aux immeubles proposés, au nombre de logements qu'ils abritent et à leur occupation effective.

Une vérification à travers le fichier national des occupants a également été demandée afin de confronter les données administratives aux situations relevées sur le terrain. Cette opération devra permettre de mieux cerner la situation des résidents et d'établir des listes fiables, sur la base d'informations vérifiées.

Ces démarches constituent une étape préalable à la préparation de nouvelles opérations de relogement destinées aux familles vivant dans le vieux bâti menaçant ruine. L'enjeu est de disposer d'un recensement précis des immeubles et de leurs occupants afin de déterminer les besoins réels et de mieux encadrer les futures opérations.

ORAN 2 - JOURNÉE MONDIALE DE LA PHILOSOPHIE

À l'ère de l'intelligence artificielle, la philosophie face au défi du numérique

H M

La faculté des sciences sociales de l'Université Oran 2 Mohamed-Ben-Ahmed a abrité, jeudi 19 novembre, une journée d'étude nationale autour du thème « Philosophie et transformation numérique ». Organisée par le laboratoire Philosophie et son histoire à l'occasion de la Journée mondiale de la philosophie, cette rencontre a réuni des enseignants-chercheurs de plusieurs universités nationales, en présentiel et à distance, autour des bouleversements induits par la révolution numérique et de leurs implications sur la connaissance, la pensée et les valeurs humaines. Coordonnée par les docteurs Mohamed Kebir et Abdelhakim Sayem, présents à la faculté, ainsi que par la docteure Fadhila Mebarek, en visioconférence, cette initiative a placé la réflexion philosophique au cœur des interrogations soulevées par l'accélération technologique et l'irruption de l'intelligence artificielle dans les différents domaines de la vie humaine. Au-delà de l'actualité du sujet, les débats ont mis en évidence une mutation qui dépasse largement le cadre des innovations techniques. Le numérique ne transforme plus seulement les moyens de communication et les modalités d'accès à l'information. Il redéfinit les rapports de l'individu au savoir, au monde et à lui-même, tout en intervenant dans la formation des opinions, l'orientation des comportements et la construction des représentations.

Distinguer l'information de la connaissance

L'un des enjeux majeurs de cette évolution réside dans la distinction entre l'abondance informationnelle et la véritable production du savoir. La multiplication des données et leur disponibilité immédiate ne garantissent ni leur compréhension ni leur appropriation critique. La connaissance suppose un travail d'analyse, d'interprétation et de discernement que la simple accumulation d'informations ne saurait remplacer. C'est dans cet espace que la philosophie conserve toute sa portée, en questionnant les sources du savoir, ses conditions de production et ses limites.

L'essor de l'intelligence artificielle ravive également une interrogation fondamentale : jusqu'où peut aller la simulation de la pensée sans se confondre avec la compréhension humaine ? Les capacités des machines à analyser, générer des contenus et reproduire certains mécanismes cognitifs imposent de repenser la frontière entre performance algorithmique et intelligence humaine. Derrière la prouesse technique se posent ainsi des questions de conscience, de responsabilité et de discernement. La domination croissante des algorithmes dans l'espace numérique soulève, à son tour, des préoccupations liées à l'autonomie individuelle. En hiérarchisant les contenus et en orientant l'accès à l'information, ces dispositifs influencent les perceptions et les choix, sans toujours apparaître comme des mécanismes d'influence. La liberté de jugement et l'indépendance de la pensée deviennent dès lors des enjeux essentiels. À ces interrogations s'ajoutent les défis éthiques liés à la protection de la vie privée, à la responsabilité, à la justice numérique et aux droits humains.



Le progrès technologique ne pouvant, à lui seul, garantir le progrès moral, la nécessité d'un encadrement fondé sur des principes éthiques s'impose avec davantage d'acuité.

À travers cette rencontre, le laboratoire Philosophie et son histoire a également souligné l'importance de renouveler la recherche philosophique à l'université algérienne en l'ouvrant davantage aux problématiques contemporaines et au dialogue entre disciplines. En définitive, l'enjeu n'est pas de freiner la transformation numérique, mais de lui donner un horizon humain.

Face à la puissance croissante des technologies, la philosophie demeure un outil indispensable pour préserver l'autonomie du jugement, interroger les usages et rappeler une exigence fondamentale : faire de l'homme la finalité du progrès, et non le simple produit de ses algorithmes.

RÉSISTANCE AUX ANTIBIOTIQUES

L'EHU d'Oran alerte sur les dangers de l'automédication

H. Nassira

La prise d'antibiotiques sans prescription médicale favorise l'émergence de bactéries multirésistantes et compromet l'efficacité des traitements.

Quelque 80 médecins et spécialistes de différentes wilayas ont pris part à une journée scientifique nationale consacrée à la résistance bactérienne aux antibiotiques, organisée à l'Établissement hospitalo-universitaire (EHU) du 1er Novembre 1954 d'Oran. Initiée par le Réseau national de surveillance de la résistance bactérienne aux antibiotiques, en coordination avec l'Institut Pasteur d'Algérie, cette rencontre, tenue en visioconférence sous la supervision de la professeure Dali Yahia Radia, a été placée sous le slogan « Ensemble pour un usage optimal des antibiotiques ». Au cœur des échanges, la nécessité de rationaliser la prescription et la consommation de ces médicaments, dont l'usage abusif ou inapproprié favorise le développement de bactéries multirésistantes. Une évolution préoccupante qui menace l'efficacité des traitements et réduit les alternatives thérapeutiques.

Des prescriptions qui ne s'improvisent pas

Dans une déclaration à CapDz, le docteur Hadjidj Redouane, président de l'Association algérienne de médecine du travail, a mis en garde contre le recours aux antibiotiques sans consultation médicale. Il a notamment dénoncé leur réutilisation à domicile ou leur acquisition en pharmacie sans ordonnance, des pratiques susceptibles de compliquer la prise en charge des infections et de favoriser l'apparition de résistances bactériennes. Le praticien a rappelé que la disparition des symptômes après un précédent traitement ne justifie nullement la reprise du même médicament. Chaque épisode infectieux nécessite un diagnostic approprié et une prescription adaptée, tenant compte notamment de la nature de l'infection et du poids du patient. Les antibiotiques sont indiqués contre les infections bactériennes et restent sans effet sur les maladies virales.

Il a également appelé les pharmaciens à ne pas délivrer ces médicaments sans prescription, insistant sur la nécessité d'une vigilance similaire dans le secteur vétérinaire. L'administration d'antibiotiques au bétail doit être signalée et suivie du respect des délais d'attente réglementaires avant la consommation des produits d'origine animale.

L'automédication, un réflexe préoccupant

Pour sa part, le docteur Ali Yahiaoui, responsable du service des urgences médicales, a estimé qu'environ 50 % des Algériens auraient recours à des médicaments, parfois sans avis médical. La conservation des traitements à domicile et leur réutilisation dès la réapparition de symptômes similaires entretiennent cette pratique, qui aurait pris de l'ampleur depuis la pandémie de Covid-19. Les participants ont également examiné les conséquences de la résistance bactérienne sur la santé publique et les défis liés à son évolution, notamment à l'horizon 2050. À cette occasion, la professeure Dali Yahia Radia a présenté une communication intitulée « La propagation des bactéries multirésistantes aux antibiotiques : la face cachée de la résistance », mettant en lumière l'expérience de l'EHU d'Oran dans ce domaine. L'établissement avait par ailleurs annoncé l'organisation, le mardi 24 novembre, d'une nouvelle journée scientifique et de sensibilisation consacrée à l'état de la résistance bactérienne aux antibiotiques en son sein.

MASCARA

«Magros» et la laiterie «Emir» au programme de la visite ministérielle

I. Yacine

Le développement du réseau de distribution des produits agricoles à Mascara repose notamment sur la transformation du marché de gros régional « Magros », situé dans la commune de Sidi Abdelmoumen, en une plateforme logistique à vocation régionale. Ce projet prévoit l'installation de chambres froides ainsi que la réalisation d'espaces de tri, de classification et de conditionnement.

En parallèle, la régularité de l'approvisionnement en lait subventionné constitue un autre enjeu, particulièrement à l'approche du mois de Ramadhan et de la hausse prévisible de la demande. Ces deux dossiers ont été au centre de la visite de travail et d'inspection effectuée jeudi par la ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, Amel Abdelatif, accompagnée du wali de Mascara, Fouad Aïssi.

Les deux étapes ont concerné le marché de gros régional et la laiterie « Emir », l'une des filières du complexe laitier « Giplait ».Parmi les principales opérations envisagées pour développer le marché figurent la réalisation de chambres froides, d'un centre de tri et de classification ainsi que d'une unité de conditionnement. Ces équipements doivent permettre de disposer d'espaces adaptés à la conservation et à la préparation des produits agricoles destinés à la commercialisation. Cette orientation s'appuie notamment sur la vocation agricole de la wilaya et sur la possibilité d'acheminer une partie de sa production vers cette infrastructure commerciale. Les instructions formulées portent également sur l'élargissement du réseau des opérateurs intervenant au niveau du marché, à travers le rapprochement avec les agriculteurs et l'attraction de leurs productions. Le développement de services d'accompagnement, notamment bancaires et d'assurance, figure également parmi les pistes évoquées pour faciliter les transactions commerciales. L'objectif est ainsi de faire évoluer « Magros » vers une plateforme regroupant la réception, le stockage, le tri et la distribution des produits agricoles à l'échelle régionale. La concrétisation de cette vocation reste toutefois liée à la réalisation des équipements envisagés et à la mobilisation des producteurs et des opérateurs économiques.

Le lait subventionné en prévision du Ramadhan

La deuxième étape de la visite a été consacrée au complexe « Giplait » de production de lait et de ses dérivés, situé dans la commune de Tizi. Les responsables de l'unité ont présenté ses capacités de production, les différentes étapes de transformation ainsi que les produits destinés aux habitants de Mascara et des wilayas voisines. Les orientations ont notamment porté sur la régularité de la distribution du lait pasteurisé subventionné et sur les mesures à prendre pour renforcer les quotas attribués aux laiteries, en prévision de la hausse de la demande durant le mois de Ramadhan, en coordination avec le secteur de l'agriculture. Les deux dossiers renvoient ainsi à deux composantes complémentaires du dispositif d'approvisionnement : l'amélioration des infrastructures de commercialisation et de conservation des produits agricoles, d'une part, et le renforcement de la continuité de la distribution du lait subventionné, d'autre part. Leur portée dépendra de la mise en œuvre des projets et des mesures annoncés sur le terrain.

TLEMCEN

Ouverture de l'année judiciaire 2026-2027

O.DEGUI

La Cour de justice de Tlemcen a abrité, jeudi 19 novembre, la cérémonie d'ouverture de l'année judiciaire 2026-2027, en présence des autorités locales civiles, militaires et judiciaires. Filali Bensekrane, procureur général près la Cour, a indiqué que cette rentrée permet de dresser le bilan de l'année écoulée et de poursuivre la modernisation, pour une justice moderne, transparente et une sécurité juridique, conformément à la feuille de route tracée par le ministre de la Justice.

Il a salué les efforts des magistrats et des forces de sécurité dans la lutte contre la criminalité, la corruption et les activités illégales, appelant à poursuivre la réforme du système judiciaire, à renforcer l'indépendance de la justice et à consacrer l'intégrité et la transparence, tout en s'adaptant aux transformations économiques et sociales.

La numérisation globale et l'adoption de technologies modernes pour la gestion des dossiers judiciaires ont été mises en avant : échange électronique de dossiers, numérisation des archives et mécanismes d'échange de données, afin d'accélérer le traitement des affaires et de réduire les délais de jugement.

La lutte contre la corruption, le détournement de fonds publics, le trafic de stupéfiants et les pratiques portant atteinte au pouvoir d'achat des citoyens a également été au cœur des discussions, avec un accent sur l'adaptation du cadre législatif aux évolutions de la société. Le procureur général du Conseil judiciaire de Tlemcen a, pour sa part, passé en revue les résultats des activités du ministère public et des services judiciaires durant l'année écoulée.

SIDI BEL-ABBÈS

Journée d'étude sur les droits de l'enfance

B.H

La Bibliothèque principale de la lecture publique « Le défunt moudjahid Mohamed Kebbati » a abrité jeudi une journée d'étude sur les programmes et mécanismes de protection de l'enfance et de promotion de ses droits, à la veille de la Journée mondiale des droits de l'enfant. Le chef de cabinet de la wilaya, Mabrouk Kaddour, a présidé l'ouverture de cette rencontre organisée par la Direction de l'action sociale et de la solidarité (DASS), en présence de représentants des autorités sécuritaires et d'associations. M. Kaddour a souligné l'importance accordée par l'État à la protection de l'enfance, pilier de l'édification de la société et de l'avenir de la nation, et les efforts déployés pour garantir les droits des enfants aux soins, à l'éducation, à l'enseignement, à la santé et à la protection. Il a appelé à fédérer les efforts des différents secteurs pour offrir un environnement sûr et sain aux enfants. La directrice de l'action sociale et de la solidarité, Ghebri Djamila, a indiqué que cette manifestation permet de faire connaître les droits de l'enfant et les mécanismes étatiques de préservation, tout en mettant en lumière le rôle du secteur de la solidarité. Des communications animées par des spécialistes de l'enfance et des représentants des secteurs de la Justice, de la Sûreté et de la Gendarmerie nationale, des Affaires religieuses et des Wakfs, ainsi que des enseignants en droit, ont abordé les aspects juridiques, sociaux, éducatifs et sécuritaires de la protection de l'enfant. Des ateliers éducatifs et pédagogiques ont également été organisés au profit des enfants, y compris ceux aux besoins spécifiques, afin d'ancrer la culture des droits de l'enfant et de mettre en valeur leurs talents.

SAÏDA

Sensibilisation à l'allaitement maternel à Moulay Larbi

B.Y

L'établissement public de santé de proximité (EPSP) de Moulay Larbi, dans la wilaya de Saïda, a organisé jeudi une campagne de sensibilisation sur l'importance de l'allaitement maternel au profit des mères et des femmes enceintes. L'initiative vise à sensibiliser les mères aux bienfaits de l'allaitement sur la santé de la mère et du nourrisson, notamment le renforcement de l'immunité de l'enfant et sa protection contre diverses maladies. Encadrée par une équipe médicale et paramédicale, l'activité a permis de prodiguer des conseils pratiques sur les bonnes techniques d'allaitement, de répondre aux questions des mères et de corriger certaines idées reçues. Cette campagne s'inscrit dans le cadre de la Semaine nationale de l'allaitement maternel, visant à promouvoir cette pratique et à encourager les mères à y recourir pour assurer une croissance saine et harmonieuse des enfants.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

باسم الشعب الجزائري

حكم

مجلس قضاء: عين تموشنت
محكمة: حمام بوحجر
القسم: شؤون الأسرة
رقم الجدول: 00910/26
رقم الفهرس: 01176/26
تاريخ الحكم: 03/11/26
و لهذه الأسباب
حكمت المحكمة حال فصلها في قضايا شؤون الأسرة:
علنيا، ابتدائيا، حضوريا:
في الشكل: قبول دعوى الرجوع بعد إجراء الخبرة شكلا
في الموضوع: إفراغا للحكم التحضيري المؤرخ في 07/07/2026 تحت رقم الفهرس 26/835، و بالاستناد إلى تقرير الخبرة المنجزة من قبل الخبير العفيفي محمد أمين المودعة لدى أمانة ضبط المحكمة بتاريخ 28/07/2026 تحت رقم 26/744، و بالنتيجة: الحكم بالحجر على المدعى عليها بوجنان سراج نصيرة المولودة بتاريخ 08/05/1970 بتامزوزة لأبيها قدور و أمها ورد بن سلامة حليمة، و تعيين المدعي بوجنان سراج عبد الرحمان مقدما عليها لتسيير شؤونها المالية و الإدارية و القانونية مع وجوب نشر الحكم بالحجر للإعلام و التأشير به على هامش عقد ميلاد المعني بأمر من النيابة العامة.
و تحميل المدعي بالمصاريف القضائية
بذا صدر الحكم و صرح به جهارا في الجلسة العلنية المنعقدة بالتاريخ المذكور أعلاه، و امضي أصل هذا الحكم من طرفنا نحن الرئيس و أمين الضبط.

الرئيس (ة) أمين الضبط

21/11/2026

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ولاية: عين تموشنت
دائرة: عين تموشنت
بلدية: عين تموشنت
مصلحة الشؤون الثقافية و الرياضية
مكتب التنسيق بين الجمعيات
الرقم: 07/ 2026

إعلان إشهاري

طبقا لأحكام القانون رقم 12/06 المؤرخ في 12 يناير 2012 المتعلق بالجمعيات، يعلن لأعضاء المؤسسين عن تأسيس الجمعية الرياضية المسماة: الجمعية الرياضية مستقبل الزيدورية
هدفها: تكوين و تطوير رياضة كرة القدم
الكائن مقرها: رقم 02 شارع كاسطور حي مولاي مصطفى عين تموشنت
رقم وصل التسجيل 07/2026 تاريخ الوصل: 16 نوفمبر 2026
الصادر عن بلدية عين تموشنت مصلحة الشؤون الثقافية و الرياضية
اسم و لقب الرئيس: بونوة منير
تاريخ و مكان الازدياد: 24/08/1985 بعين تموشنت
العنوان: رقم 02 حي الكاسطور حي مولاي مصطفى عين تموشنت

21/11/2026



SANTÉ

Le Sud renforcé en ressources humaines qualifiées



I.Y

Le ministre de la Santé, Mohamed Seddik Ait Messaoudene, a fait savoir jeudi que son secteur travaille à renforcer les wilayas du Sud en ressources humaines qualifiées et à améliorer les prestations sanitaires spécialisées qui y sont dispensées.

Interrogé lors d'une séance consacrée aux questions orales au Conseil de la nation, le ministre a expliqué que cette démarche s'inscrit dans le cadre d'« une approche spécifique et durable visant à renforcer la couverture sanitaire dans les wilayas du Sud du pays ».

Cette approche tient compte, a-t-il précisé, des particularités géographiques de ces régions, de l'éloignement des agglomérations et des difficultés à attirer des ressources humaines dans certaines spécialités médicales.

Pour concrétiser cette orientation, le secteur a mis en œuvre une série de mesures et de dispositions visant à renforcer les établissements de santé des wilayas du Sud en ressources humaines qualifiées.

La première d'entre elles consiste à accorder la priorité à ces wilayas dans l'ouverture des postes budgétaires destinés au recrutement de médecins spécialistes dans le cadre de l'accomplissement du service civil.

À cela s'ajoute la poursuite du programme de formation de médecins spécialistes au profit des wilayas du Sud et des Hauts-Plateaux,

afin de disposer progressivement de compétences locales capables de répondre aux besoins de santé des populations de ces régions.

Répondant à une question relative à la réglementation de la profession de pharmacien, le ministre a fait savoir que son secteur s'attelait à l'élaboration d'un décret portant révision des conditions et des modalités d'exercice de cette profession, lesquelles se trouvent actuellement dans leurs « dernières phases ».

Il a expliqué que les conditions prévues par les textes en vigueur

« ne sont plus suffisamment adaptées aux exigences de la couverture sanitaire ainsi qu'aux mutations démographiques et socio-économiques ».

La révision de ce cadre réglementaire vise donc à mieux répondre aux réalités actuelles du secteur et aux besoins des citoyens en matière d'accès aux services pharmaceutiques.

ILLIZI

Plus de 3.200 ha consacrés à la céréaliculture

O.S

La campagne travaux-semailles 2026-2027 a été lancée jeudi à Rhourd-Ennouss, dans la commune de Bordj Omar-Driss (Illizi), avec plus de 3.200 hectares dédiés à la céréaliculture. Le wali, Ahcène Khaldi, a précisé que la superficie est passée de 2.126 ha la saison précédente à 3.215 ha cette année, avec une hausse du nombre d'exploitations (de 11 à 14) et de pivots (de 70 à 170). La production est estimée entre 155.000 et 160.000 quintaux, contre près de 80.000 la saison dernière.

Le wali a insisté sur le raccordement des périmètres agricoles au réseau d'électricité pour répondre aux besoins des céréaliculteurs et attirer de nouveaux investissements. Le président de la chambre locale d'agriculture, Mohamed Ghouma, a réaffirmé l'engagement de ses services à accompagner les professionnels (cartes d'agriculteur, formation, vulgarisation), soulignant l'importance des industries de transformation pour valoriser la production locale et renforcer la disponibilité des aliments du bétail.



OUARGLA

Le CAC doté de nouveaux équipements

B.J

Le Centre anticancéreux (CAC) d'Ouargla a été doté de nouveaux équipements médicaux pour améliorer la prise en charge des patients. Le chef de service radiothérapie, Dr Issam Debba, a indiqué que le centre a retenu, au titre du fonds national de lutte contre le cancer, un scanner simulateur de radiothérapie et un accélérateur linéaire de nouvelle génération. Les travaux d'aménagement avancent à bon rythme en prévision de la mise en exploitation, afin d'atteindre une précision optimale et d'augmenter la capacité de prise en charge.

Le responsable a évoqué une approche thérapeutique intégrée, du diagnostic au suivi, assurée par un staff pluridisciplinaire (chimiothérapie, radiothérapie, chirurgie oncologique, médecine nucléaire), soutenu par le radiodiagnostic et le soutien psychologique.

Depuis le début de l'année, plus de 2.250 séances de chimiothérapie et plus de 260 interventions chirurgicales ont été réalisées, contre plus de 300 cas traités en radiothérapie et 400 consultations en médecine nucléaire en 2025.

Un service d'oncologie pédiatrique sera prochainement ouvert.

Entré en service en 2008-2009, le CAC d'Ouargla est la première structure spécialisée en oncologie dans le Sud du pays.

EL-MEGHAÏER

Inauguration et lancement de projets de développement

S.K

Plusieurs équipements publics ont été inaugurés et de nouveaux projets lancés dans l'habitat, l'éducation et le sport à El-Meghaïer. À Oum-Tiour, le wali Nehila Laâredj a mis en service un bureau de poste à la cité du 19 Mars, lancé les travaux d'un groupement scolaire (type-2) et inspecté un projet de 60 logements publics locatifs. À El-Meghaïer, il a lancé les travaux d'un collège (base-6) et d'un projet de 69 logements promotionnels aidés (dont 65 pour la Sûreté nationale et quatre pour la santé), ainsi qu'une école primaire au quartier Es-Saâda et l'aménagement du stade du 20 août.

Le wali a également inspecté plusieurs infrastructures administratives en cours de réalisation : siège de la Sûreté de wilaya, centre médico-social, sièges des directions de la Protection civile, de la Santé, du Trésor, de la Culture, du contrôle budgétaire et de la programmation, résidence de wilaya et centre foncier intercommunal. Au terme de la visite, il a insisté sur l'accélération du rythme des travaux, le renforcement des chantiers en main-d'œuvre et en équipements, l'adoption du système 3x8 pour respecter les délais et les normes de qualité, ainsi que le suivi du raccordement des agglomérations aux différents réseaux.

BÉCHAR

Une gare routière en cours de réalisation à Béni-Ounif

N.H

Une gare routière de transport de voyageurs est en cours de réalisation à Béni-Ounif (Béchar). Infrastructure vitale et stratégique, elle améliorera les conditions de déplacement des voyageurs et mettra à leur disposition des espaces adaptés à leur confort, la ville étant une zone de transit pour différents desserts de transport terrestre. Le wali Ahmed Benyoucef, accompagné des autorités locales, a visité le chantier pour s'enquérir de l'avancement des travaux, donnant des instructions pour accélérer la réalisation et renforcer le chantier en moyens matériels et humains afin de réceptionner l'infrastructure dans les délais. Dans la même commune, il a inspecté le projet d'une école primaire de type 2 au quartier des 555 logements, insistant sur l'accélération des travaux et le respect des délais pour garantir aux élèves des conditions de scolarisation adéquates.

CONSTANTINE

Année judiciaire-cap sur la modernisation dans l'Est

K.M

Les cours de justice des wilayas de l'Est du pays ont ouvert jeudi la nouvelle année judiciaire 2026-2027, en présence des cadres de la justice et des autorités civiles et militaires, avec la mise en exergue des acquis du secteur.

Le président de la cour de justice de Constantine, Azzedine El Oufi, a souligné la nécessité d'intensifier la lutte contre la corruption et le crime organisé tout en poursuivant la modernisation par la numérisation et les procédures électroniques, afin d'améliorer la qualité du service.

À Batna, le président de la cour, Kasmi Boukhemiss, a salué les acquis avant de présenter le bilan des activités de la cour et de ses tribunaux durant l'année écoulée.

À Skikda, son homologue Samir Hamali a mis en avant les efforts pour développer le système judiciaire.

À Khenchela, le président Tallal Salah et le procureur général Fouad Madi ont présidé l'ouverture au nouveau siège de la cour, mettant en lumière les efforts de transition numérique.

À El Tarf, le président de la cour, Réda Saadi, a relevé l'intérêt particulier accordé par les autorités supérieures au secteur, rappelant que la justice est un pilier de l'État et de la société, par lequel l'équité est concrétisée et les droits et libertés protégés.

À Bordj Bou Arreridj, le procureur général Abdallah Ghoumari a insisté sur la généralisation de la numérisation, le développement des procédures électroniques et l'accès à distance aux services judiciaires,

ainsi que sur le renforcement de l'échange de données entre secteurs pour simplifier les procédures et réduire les délais de traitement.

Dans les autres wilayas de l'Est, l'accent a été mis sur la poursuite des efforts d'amélioration des performances et de la qualité des prestations au citoyen.

PATRIMOINE

Palais Ahmed-Bey : 47.000 pièces de zellige



K.M

Le palais Ahmed-Bey de Constantine conserve plus de 47.000 pièces de zellige authentiques, témoignant de la richesse de cet art décoratif ancestral et de son ancrage dans l'architecture algérienne. Ces pièces illustrent la diversité des motifs et la maîtrise d'un savoir-faire qui suscite toujours l'intérêt des amateurs et des professionnels, a souligné la directrice du musée public national des arts et des expressions culturelles traditionnelles de Constantine, Meriem Guebaillia, également membre de la Commission nationale chargée des dossiers d'inscription du patrimoine culturel immatériel algérien auprès de l'UNESCO. Selon elle, le zellige est l'une des principales expressions de l'ornementation architecturale en Algérie. Présent dès la fin du Xe et le début du XIe siècle dans plusieurs villes et monuments, dont la Kalaâ des Béni Hammad (M'Sila), site inscrit au patrimoine mondial, cet art a évolué au fil des périodes, donnant naissance à différentes déclinaisons régionales, notamment à Béjaïa et à Tlemcen, où s'est développé le zellige dit « qirati ».

Au palais Ahmed-Bey, les pièces se distinguent par la variété de leurs motifs géométriques, figuratifs et floraux, auxquels s'ajoutent, plus rarement, des représentations animales, notamment des paonneaux. Utilisé pour la décoration des sols comme des murs, le zellige repose sur l'assemblage minutieux de petites pièces formant des compositions géométriques ou végétales. Toujours pratiqué, cet art répond à une demande pour l'ornementation des maisons, mosquées, hammams et établissements publics. À Constantine comme ailleurs, des artisans perpétuent ce savoir-faire à travers des ateliers et des formations, dans des cadres institutionnels ou par transmission familiale. Cette continuité constitue l'un des principaux arguments du dossier de candidature du zellige et de la céramique émaillée algériens à la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO, dont la préparation a mobilisé des artisans de Constantine, Béjaïa, Alger, Tipaza et Tlemcen.

DROITS DE L'ENFANT

Plus de 7.000 enfants bénéficient d'ateliers éducatifs

K.M

Quelque 7.000 enfants adhérents aux structures de l'Office des établissements de jeunes (ODEJ) de Constantine prennent part à des ateliers éducatifs, pédagogiques et récréatifs organisés dans le cadre de la Journée internationale des droits de l'enfant, a indiqué jeudi le directeur de l'office, Saddek Maâzouz. Tenus dans les maisons de jeunes et complexes sportifs de proximité au profit des élèves des cycles primaire et moyen, ces ateliers portent notamment sur l'informatique, les langues anglaise et française, le dessin, l'environnement, la botanique, le recyclage, la peinture et les travaux manuels.

Selon M. Maâzouz, ces activités visent à « promouvoir l'intelligence, l'imagination et la créativité chez les enfants, et développer leur goût artistique », tout en permettant de découvrir de jeunes talents. Des animateurs et enseignants spécialisés ont été mobilisés pour l'encadrement.

Placé sous le slogan « Ma journée, mes droits, mon avenir », le programme comprend aussi des actions de sensibilisation et des vidéos sur les droits fondamentaux des enfants (éducation, loisirs, santé infantile, protection sociale, lutte contre la violence), ainsi que des activités de divertissement, des concours intellectuels, des spectacles théâtraux et des sorties touristiques vers des wilayas limitrophes comme Guelma. L'initiative se poursuivra jusqu'à la fin de la semaine prochaine, en coordination avec des associations artistiques et culturelles.

TÉBESSA ET BIR EL ATER

209 logements publics locatifs distribués



T.A

Pas moins de 209 logements publics locatifs (LPL) ont été attribués à leurs bénéficiaires jeudi dans les wilayas de Tébessa et de Bir El Ater, a fait savoir le directeur de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) de Tébessa, Yacine Amokrane. Cette tranche se répartit en 99 unités dans la commune d'Ouenza, 80 à Bir El-Ater et 30 à Négrine, la distribution ayant été supervisée par les cadres de l'OPGI.

M. Amokrane a par ailleurs rappelé que 444 LPL avaient déjà été remises dans plusieurs communes à l'occasion du 72e anniversaire du déclenchement de la Révolution. Il a assuré que ses services, dont le ressort couvre Tébessa et Bir El Ater, assurent un suivi rapproché des projets d'habitat en cours de réalisation, en vue de leur livraison dans les délais impartis.

SKIKDA

Des aides pour renforcer les parcs matériels de 20 communes

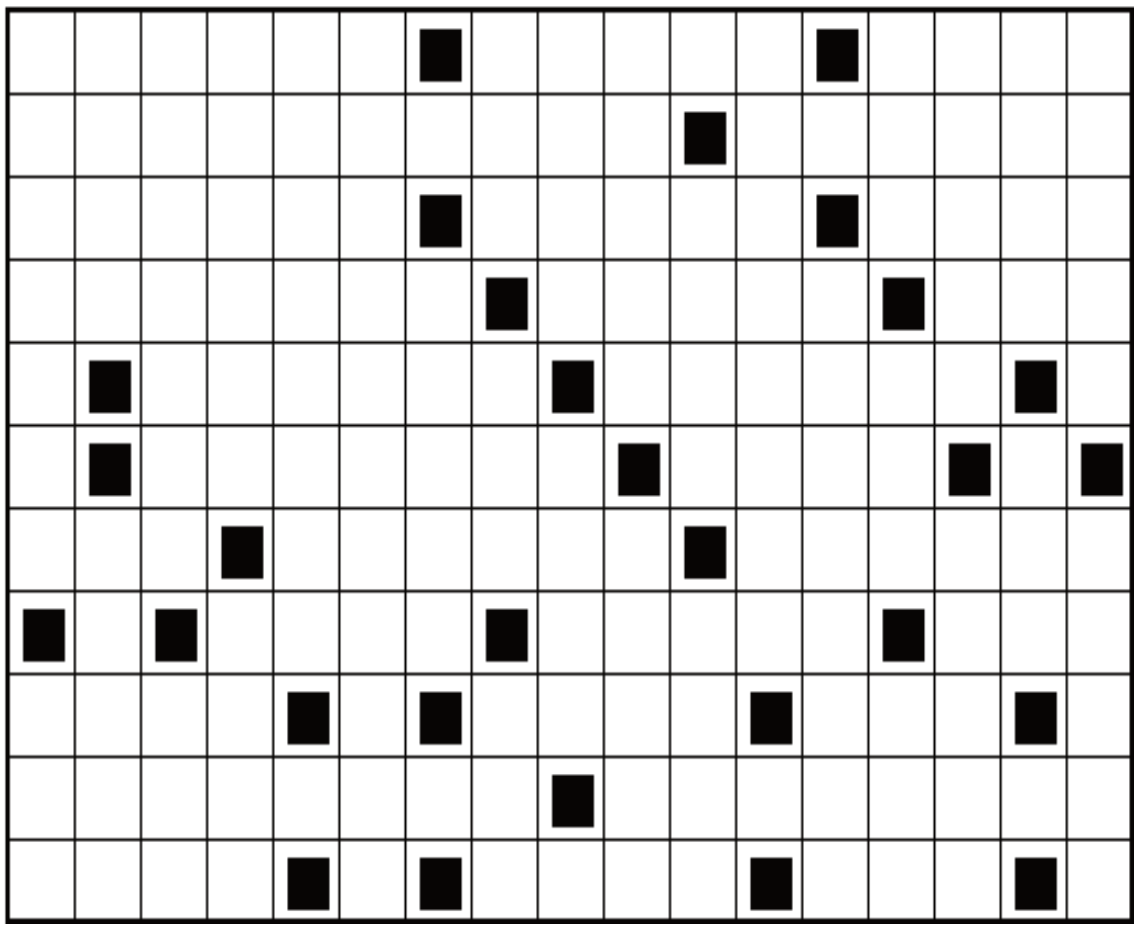


T.N

Vingt communes de la wilaya de Skikda ont bénéficié jeudi d'aides en nature et financières destinées à renforcer leurs parcs matériels, dans le cadre de l'amélioration de la qualité des services publics. Présidée par le wali Saïd Akhrouf, l'opération vise à consolider les capacités des collectivités locales, notamment pour l'approvisionnement en eau potable. Le matériel distribué comprend des camions citernes, des camions à échelle et des engins de terrassement. Des aides ont aussi été accordées à certaines communes pour le transport des équipements, au titre de la caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales et du budget de wilaya. M. Akhrouf a précisé que la répartition a tenu compte des besoins de chaque commune, de l'état de son parc, de la densité urbaine, de la superficie et de la spécificité de localités à forte affluence estivale. Il a insisté sur l'importance de la maintenance du matériel pour une exploitation durable.

Mots casés

Casez les mots ou sigles suivants dans la grille



- 3 -
AME
BEC
ERS
ETE
GIS
MET
OBI
OLE
ONU
ROI
SEL
SON
SUE
TIR

- 4 -
ANES
ATRE
EMOU
ERIE
GANT
ISSU
LISE
OREE
RARE
RAVE
RECU
RIVE
SERT
TARN
TRAM

- 5 -
ACRES
ALIBI
ICARE
IMITE
IVRES
NEIGE
NIECE
SAUGE
SINGE
SLANG
STASE
UTILE

- 6 -
ENTRAI
EVEILS
IRISER
POTIER
RAGERA
VESSIE
VOILAI
ZENITH

- 7 -
EREINTE
NATIVES
PUISSES
ZAPPING

- 8 -
BERCEUSE
ERRANTES
EVENTRER
GRAVERAS
TRESSERA

- 10 -
AMARRERONT

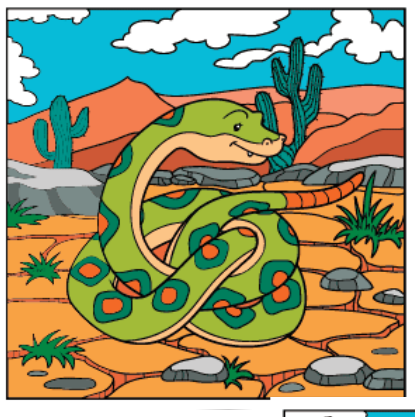
- 11 -
HERESIARQUE

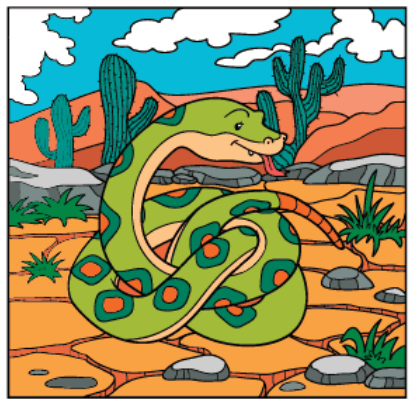
Devinettes

Mûr à point, l'été il est fauché;
Fauché, on l'est de n'en point avoir

Réponse : un miroir

Jeu des 7 erreurs





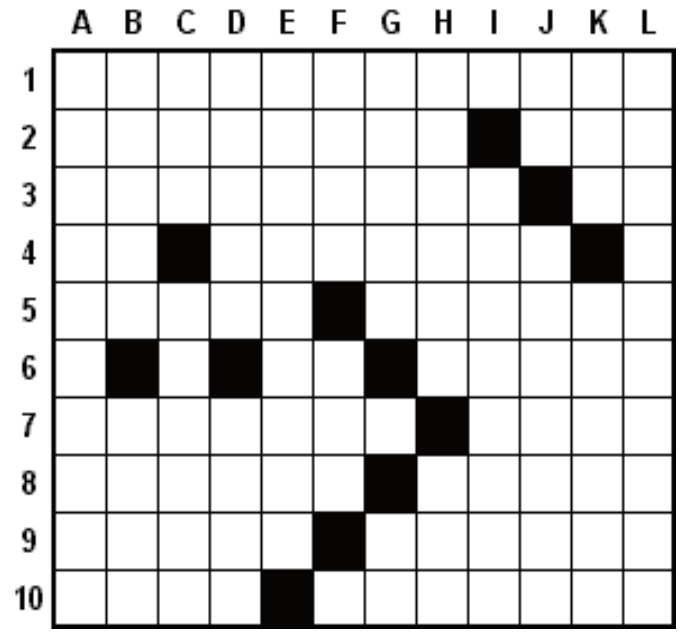
Le Saviez Vous ?

Un grizzli mange environ 20 000 calories par jour !



Les gros animaux ont de gros appétits, c'est le cas du grizzli, qui, pour survivre, doit manger près de 20 000 calories quotidiennement. Cela est équivaut à environ 20 petits-déjeuners anglais complets tous les jours. Les ours vivent principalement avec un régime composé de noix, de baies, de charognes et de poissons lorsqu'ils peuvent le trouver.

Mots croisés



Horizontalement
1 - Contagieux
2 - S'adaptera exactement - Vieille monnaie
3 - Annexerais - Désinence verbale
4 - Il vaut bien l'erbium - Minuscules
5 - Officier municipal - Trés fort
6 - Chauffeur de fellah - Zone d'action d'un fameux lion
7 - Donne un coup de chiffon - Gavé
8 - Ils sont habitués à voir la mer autour d'eux - Echecs de scène
9 - Possédâmes - Petite pierre pour un nid d'aigle
10- Evêché de l'Orne - Vies à la dure

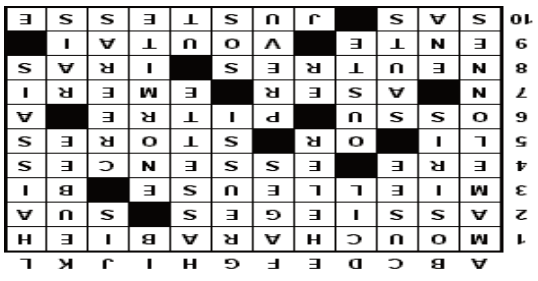
Verticalement
A - Réceptions trés élaborées
B - Le bel canto s'y exprime trés bien - Bien choisie
C - Pas trés nerveux - Familier
D - Equiper - Petits socles
E - Elaborerons mécaniquement
F - Ligament - Planchettes de relieur
G - Aboutirais - Brillant exécutant
H - Reptile aquatique - Bouche de merle
I - Rudesse
J - Guide de mine - Jours de semaine
K - Pas là - Plante à forte odeur
L - Indiscrètes

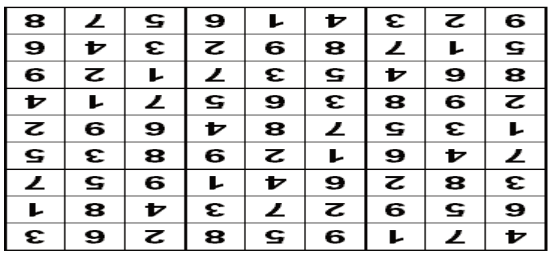
Sudoku

5	1		6	2	8		3	9
6	9	3	7		1	5	8	2
2		4				6		1
4		9	5		2	3		8
				3				
8		6	4		9	2		5
3		8				1		4
9	4	5	1		3	7	2	6
7	6		2		4		9	3

Dans chaque ligne, chaque colonne, chaque carré tous les chiffres de 1 à 9 doivent être utilisés

Solutions





Turf

CAP DZ
QUOTIDIEN D'INFORMATION
N° 3753 Samedi 21 Novembre 2026

Hippodrome Colonel Abdelmadjid Aouchiche du Caroubier

Journée N° 229

Par **Zeggai Abdelkader**

TURF

Fiche technique: Paris Tiercé Quarté et Quinté

Départ de la première course à 15h30 - Prix: Layman - Pur-Sang arabe
Distance : 1.300 mètres - Dotation : 350.000 DA - Paris Tiercé Quarté-Quinté

PROPRIETAIRES		CHEVAUX	JOCKEYS	PDS.	CDS.	ENTRAINEURS
F. METIDJI	1	ICARDI	MD. ASLI	58	8	H. DJELLOULI
N. DAAS	2	GALBANE D'HEM	A. YAHIAOUI	58	10	B. DEIFOUS
Y. BOUCHAMA	3	LOKIS	CH. ATALLAH	58	6	A. DJEBBAR
R. BOUSSAA	4	ASSIL CINQ (0)	A. BOUSSAA	56	9	A. BOUSSAA
H. AISSANI	5	JOUHARAT HODNA	MS. AIDA	56	7	PROPRIETAIRE
A. HADEF	6	SANHAL	D. BOUBAKRI	56	5	A. NASRI
F. HAMIANE	7	FALAH	A. HAMIDI	56	4	PROPRIETAIRE
AL. BENDJEKIDEL	8	MORDJANE	S. BENYETTOU	55	2	PROPRIETAIRE
S. ZERGUINE	9	GHARAMA (0)	T. LAZREG	55	13	MH. BENKHALIFA
T. AIDA	10	HADIL EL MESK	MA. AIDA	55	3	B. AIDA
MZ. METIDJI	11	HIBR D'HEM (retiré)	CH. CHAABANE	55	12	A. CHELLAL
Y. SAFSAF	12	GOURANE	JJ/ S. ATALLAH	54.5	1	PROPRIETAIRE
CHIKHOUN./HAM	13	TAGHROUDET EL MESK	JJ/ Y. CHELLAL	51.5	11	ABM. BOUBAKRI

1 - ICARDI

MD. ASLI 55 kg
25-11-2025 1.500 m 7ème
MD. ASLI 54 kg 12 pts
02-12-2025 1.300 m 1er T.N.C
MD. ASLI 53 kg 12 pts
16-12-2025 1.400 m 7ème
M. DJELLOULI 56 kg 12 pts
17-02-2026 1.300 m 1er T.N.C
MD. ASLI 57 kg 12 pts
17-10-2026 1.000 m 2ème
MD. ASLI 54 kg 12 pts
Le parcours du jour lui est favorable pour jouer les premiers rôles avec MD. Asli.
Conclusion : Une priorité.

2 - GALBANE D'HEM

A. YAHIAOUI 58 kg
13-01-2026 1.400 m 6ème
YS. BADAOUI 57 kg 12 pts
24-03-2026 1.400 m 6ème
B. KHALDI 57 kg 12 pts
31-03-2026 1.600 m 4ème
R. BELMORSELI 55 kg 12 pts
28-04-2026 1.500 m 6ème
R. BELMORSELI 56 kg 12 pts
07-11-2026 1.200 m 2ème
A. YAHIAOUI 53 kg 12 pts
Il ne va pas avoir de difficultés pour négocier une place honorable dans le triplé.
Conclusion : Une priorité.

3 - LOKIS

CH. ATALLAH 58 kg
25-04-2026 1.100 m 2ème
B. BERRAH 56 kg 12 pts
16-09-2026 1.200 m 8ème
M. BOUCHAMA 56 kg 13 pts
23-09-2026 1.300 m 8ème
M. BOUCHAMA 55 kg 12 pts
07-10-2026 1.200 m 7ème
M. BOUCHAMA 56 kg 12 pts
31-10-2026 1.200 m 6ème
M. BOUCHAMA 56 kg 15 pts
Il demeure compétitif pour un accessit avec CH. Atallah d'autant qu'il cherche visiblement sa course.
Conclusion : Une priorité.

4 - ASSIL CINQ

A. BOUSSAA 56 kg
24-06-2026 1.100 m 3ème
C. BOUSSAA 54 kg 12 pts
28-06-2026 1.300 m 7ème
A. BOUSSAA 52 kg 12 pts
01-07-2026 1.300 m 5ème
C. BOUSSAA 54 kg 12 pts
08-07-2026 1.000 m 5ème
C. BOUSSAA 55 kg 12 pts
25-09-2026 1.200 m 7ème
CH. CHAABANE 55 kg 12 pts
Ses prochaines sorties sont à surveiller de plus près.
Conclusion : A revoir.

5 - JOUHARAT HODNA

MS. AIDA 56 kg
30-01-2026 1.300 m 6ème
CH. ATALLAH 55 kg 12 pts
22-02-2026 1.200 m 2ème
MS. AIDA 55 kg 12 pts
02-03-2026 1.200 m 1ère T.N.C
MS. AIDA 56 kg 12 pts
19-04-2026 1.400 m 2ème
MS. AIDA 55 kg 12 pts
31-10-2026 1.200 m 9ème
MS. AIDA 56 kg 15 pts
Elle aura une chance sérieuse pour participer activement à l'arrivée.
Conclusion : Une priorité.

6 - SANHAL

D. BOUBAKRI 56 kg
08-03-2026 1.000 m 4ème
CH. ATALLAH 55 kg 12 pts
13-03-2026 1.300 m retiré
AP/ Y. CHELLAL 53,5 kg 13 pts
19-10-2026 1.000 m 6ème
M. SEMMAHI 54 kg 13 pts
24-10-2026 1.200 m 7ème
M. SEMMAHI 54 kg 12 pts
06-11-2026 1.000 m 3ème
D. BOUBAKRI 53 kg 16 pts
Son dernier accessit lui donne une priorité pour se confirmer avec son jockey habituel.
Conclusion : Une priorité.

7 - FALAH

A. HAMIDI 56 kg
25-04-2026 1.100 m 6ème
CH. ATALLAH 56 kg 12 pts
06-05-2026 1.200 m 7ème
T. ALI OUAR 55 kg 12 pts
08-09-2026 1.100 m 5ème
A. HAMIDI 58 kg 13 pts
25-09-2026 1.200 m 4ème
A. HAMIDI 56 kg 12 pts
08-10-2026 1.300 m 10ème
A. HAMIDI 57 kg 12 pts
Le parcours du jour lui convient pour effacer son dernier échec.
Conclusion : Une possibilité.

8 - MORDJANE

S. BENYETTOU 55 kg
20-04-2026 1.000 m 2ème
A. KOUAOUCI 55 kg 12 pts
25-09-2026 1.200 m 6ème
S. BENYETTOU 55 kg 12 pts
Le parcours du jour lui convient pour effacer son dernier échec.
Conclusion : Une priorité.

9 - GHARAMA

T. LAZREG 55 kg
30-03-2026 1.400 m 10ème
EH. CHAABI 53 kg 13 pts
17-04-2026 1.300 m 11ème
EH. CHAABI 54 kg 13 pts
25-04-2026 1.100 m 8ème
S. BENYETTOU 55 kg 12 pts
03-10-2026 1.300 m 7ème
F. CHAABI 54 kg 12 pts
07-11-2026 1.200 m 4ème
T. LAZREG 53 kg 12 pts
Il est difficile de la retenir même si elle va partir une nouvelle fois avec Lazreg.
Conclusion : A revoir.

10 - HADIL EL MESK

MA. AIDA 55 kg
05-05-2026 1.300 m 7ème
AP/ F. BOUBEKEUR 49 kg 12 pts
15-09-2026 1.300 m 5ème
AP/ F. BOUBEKEUR 49 kg 12 pts
06-10-2026 1.300 m 9ème
AP/ F. BOUBEKEUR 53 kg 12 pts
27-10-2026 1.300 m 7ème
AP/ F. BOUBEKEUR 50 kg 13 pts
06-11-2026 1.000 m 7ème
AB. AIDA 53 kg 16 pts
Ses récentes tentatives ne plaident pas en sa faveur.
Conclusion : A revoir.

11 - HIBR D'HEM

CH. CHAABANE 55 kg
Conclusion : Retiré.

12 - GOURANE

JJ/ S. ATALLAH 54 kg
11-12-2024 1.300 m 10ème
KH. DOUKHI 57 kg 12 pts
22-01-2025 1.100 m 4ème
AP/ S. ATALLAH 53,5 kg 13 pts
17-09-2026 1.200 m 7ème
AL. TIAR 54 kg 14 pts
26-09-2026 1.000 m 3ème
AL. TIAR 55 kg 16 pts
07-10-2026 1.200 m 6ème
JJ/ S. ATALLAH 56,5 kg 12 pts
Ses chances sont pratiquement nulles dans ce genre de course sur 1.300m.
Conclusion : A revoir.

13 - TAGHROUDET EL MAJD

JJ/ Y. CHELLAL 51 kg
10-09-2026 1.500 m 9ème
M. THAMEUR 54 kg 14 pts
18-09-2026 1.200 m 5ème
M. THAMEUR 55 kg 12 pts
08-10-2026 1.300 m 7ème
AP/ Y. CHELLAL 51,5 kg 12 pts
17-10-2026 1.000 m 7ème
D. BOUBAKRI 52 kg 12 pts
07-11-2026 1.200 m 5ème
D. BOUBAKRI 53 kg 12 pts
Sa dernières sortie plaide en sa faveur. Elle peut prétendre à un accessit avec le jeune jockey Chellal.
Conclusion : Une possibilité.

Résultats et Rapports P.M.U
Hippodrome du Caroubier
Jeudi 19/11/2026

Paris QUARTE-QUINTE
5 - 10 - 7 - 3 - 11
QUARTE
G: 300 DA P: 30 DA
QUINTE
G: 400 DA P: 30 DA

Résultats et Rapports P.M.U
Hippodrome de Djelfa
Vendredi 20/11/2026

Paris QUARTE-QUINTE
2 - 4 - 14 - 7 - 12
QUARTE
G: 4.400 DA P: 440 DA
QUINTE
G: 38.120 DA P: 3.600 DA

PRONOSTICS

PARI TIERCE	PARI QUARTE	PARI QUINTE
1 - 2 - 5 - 6	1 - 2 - 5 - 6 - 8	1 - 2 - 5 - 6 - 8 - 3
Possibilités: 8 - 3	Possibilités: 3 - 7	Possibilités: 7 - 13
Champ F : 1 - 2 - X	Champ F : 1 - 2 - 5 - X	Champ F : 1 - 2 - 5 - 6 - X
Champ F : 1 - X - 5	Champ F : 1 - 2 - X - 6	Champ F : 1 - 2 - 5 - X - 8
Champ F : X - 2 - 5	Champ D : 1 - 2 - X - X	Champ D : 1 - 2 - 5 - X - X
1 - 2 - 6 - 5 - 8	1 - 2 - 6 - 5 - 8 - 7	1 - 2 - 6 - 5 - 8 - 7 - 13

